REVUE

DE

L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

NOUVELLE SÉRIE.

VI° ANNÉE. — TOME XII. — N° 6. — AVRIL 1877.

« Delenda Carthago! »

SOMMAIRE :

I. A NOS LECTEURS.
II. ACTES DU SAINT-SIÉGE.
III. DE L'IDÉE DE L'ÊTRE.............................. **BOURQUARD.**
IV. L'ÉGLISE ET LES BARBARES........................ **T. de SAINTE-MARIE.**
V. LES CHAIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE .... **CHAVANON.**
VI. L'ÉCOLE ET LE MAÇONNISME...................... **A. DUFAUT.**
VII. LA PRESSE ET LE CABARET .... **G. de CHAULNES.**
VIII. CONCOURS DE POÉSIE, DE MUSIQUE ET DE PEINTURE.
IX. BIBLIOGRAPHIE. — Étude sur Bourdaloue, F. Poulin.
Theologia universa, de Charmes.
Prima principia scientiarum, M. Rosset.
L'aristotélisme et la scholastique, S. Talamo.
Prières et souvenirs, par O. Ducros (de Sixt.)
X. INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE.
XI. REVUE DU MOIS.
XII. CHRONIQUE.
XIII. ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

NIMES

AUX BUREAUX DE LA REVUE : rue de la Servie,
PARIS : rue François Ier, 8;
— LETHIELLEUX, librairie, rue Cassette, 4.

1877.

REVUE DE L'ENSEIGNEMENT CHRÉTIEN.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT.

France.	15 fr.
Europe.	16
Pays d'Outre-Mer.	20

La *Revue de l'Enseignement chrétien* paraît tous les mois.

On ne s'abonne que pour une année, à partir du 1er mai, ou du 1er novembre.

Tout ce qui concerne la rédaction doit être envoyé *franco*, à M. L. Allemand, professeur à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. V.-de-P. Bailly, rue François Ier, 8, à Paris.

Toutes les communications ou réclamations relatives à l'abonnement et à l'administration doivent être adressées à M. E. Trotman, Gérant, à l'Assomption, à Nimes, ou au R. P. Germer-Durand, correspondant de la *Revue*, rue François Ier, 8, Paris.

La *Revue de l'Enseignement chrétien* rendra compte de tout ouvrage dont le sujet rentre dans le cadre de ses travaux, à la condition indispensable que deux exemplaires seront adressés à la *Rédaction*.

A NOS LECTEURS.

Nous avons paru en un jour de lutte pour conquérir la liberté d'enseignement supérieur. La bataille a été longue, mais grâce à Dieu la victoire est à nous. Cette victoire n'est pas complète, sans doute, la liberté d'enseignement n'est encore qu'une demi liberté, mais le jour de réclamer encore n'est pas venu. Laissons les fondateurs des nouvelles Universités organiser leur œuvre et montrer par des faits qu'ils sont dignes d'une liberté plus grande, et que si on la leur refuse, c'est qu'on a peur de la lumière. Lorsque cette expérience sera faite, nous reparaîtrons avec notre vieille devise « *Delenda Carthago* », et nous nous lancerons de nouveau dans la lice. En attendant, nous suspendons notre publication, espérant que bientôt la troisième série de la *Revue* viendra aider au couronnement de l'Œuvre si avancée aujourd'hui.

Nous remercions nos lecteurs de la fidélité avec laquelle ils nous ont suivis, soit au Congrès de l'Enseignement chrétien, soit dans les divers combats auxquels nous les avons conviés. Leur ardeur a soutenu la nôtre, et nous comptons sur eux lorsque sonnera l'heure des revendications nouvelles.

La Rédaction.

Ceux qui ont payé leur abonnement pour 1877-78, recevront le remboursement de la somme qu'ils ont versée; ceux dont l'abonnement n'expire que dans six mois, pourraient en échange demander un abonnement au *Pèlerin.*

ACTES DU SAINT-SIÉGE

RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT.

La *Revue* se fait un devoir de publier deux décrets importants de la Cour de Rome relatifs, l'un à l'institution canonique de l'Université de Lille, l'autre à la profession de foi que doivent faire ceux qui enseignent au nom de l'Église.

I.

INSTITUTION CANONIQUE

DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE.

DECRETUM

DIE 8 NOVEMBRIS 1876

Ex Audientia Sanctissimi

Eminentissimus Princeps Renatus Regnier Cameracensis Archiepiscopus, et Reverendissimus Dominus Joannes Baptista Lequette Atrebatensis Episcopus, suarum Dioecesium et propinquarum etiam civitatum bono prospecturi, statim ac per Gallicæ Reipublicæ leges licuit liberas, ut vocant, studiorum Universitates aperire, omnem curam impenderunt, ut Catholica Universitas in Civitate Insulensi institueretur. Primum igitur suum gregem enixe hortati sunt ut pecuniæ vim operi instituendo quisque pro virili parte conferret; mox Insulis loco

salubri scientiarumque studiis maxime opportuno ædes scholis habendis accomodatas adparare satagerunt. Demum leges studiis regendis utiles, tum quæ Theologicæ Facultatis in ea constituendæ peculiares essent, in ordinem redegerunt, easque in Urbem ad Summum Pontificem et Sacram hanc Studiorum Congregationem miserunt, ut ad trutinam revocatæ confirmarentur, et Apostolica auctoritate Universitas studiorum erigeretur, et facultatem ad conferendos omnes Academicos honoris gradus nancisceretur. Ad eorum vota explenda Sacra Congregatio has leges diligenti examini subjecit, de iisque in generalibus comitiis egit, habitis diebus 31 octobris et 4 novembris, in primisque maximum gaudium cepit, probe noscens tam Pastores, quam eorum gregis fideles, ad hujusmodi opus promovendum nullis curis pepercisse. Quapropter primum quidem Eminentissimum Archiepiscopum et Reverendissimum Episcopum, tum vero reliquos omnes qui Catholicæ Universitati institutionem foverunt, juvarunt, aut juvabunt in posterum fovebuntque, summis laudibus dignissimos esse Eminentissimis Patres unanimiter censuerunt. Leges vero propositas diligenti inquisitione adhibita expenderunt, paucisque exceptis correctionibus et animadversionibus, quæ in adjecta epistola memoratis Eminentissimo Archiepiscopo Cameracensi et Reverendissimo Atrebatensi Episcopo significari jusserunt, adprobarunt, atque eas adamussim *per quinquennium* servandas voluerunt.

Hoc vero elapso temporis spatio eædem iterum Sacræ Congregationis suffragio erunt subjiciendæ et prout experientia docuerit adprobandæ. Potestatem porro concedendi honoris gradus non solum baccalaurei, et prolytæ, sed etiam Doctoris, iis Universitatis alumnis, qui in ea studiorum curriculum peregerint, juxta easdem leges peracto examine, et emissa fidei professione a Pio IV felicis recordationis Pontifice præscripta, iidem Eminentissimi Cardinales autumarunt sine cunctatione tribui posse ejusdem Universitatis Cancellario, quamprimum a Summo Pontifice nominando. Si qui vero studiis aliis in locis peractis in Universitate Insulensi honoris gradus adipisci

optaverint, ejusdem Universitatis Cancellario concedendum censuerunt, ut intra proximum *septennium*, si qui digni reperti sint, eos ad gradus promoveat, ex speciali Pontificia Delegatione, cujus Delegationis in singulis diplomatibus graduum receptorum testibus mentio fiat. Elapso *septennio* hæc delegatio a Sancta sede iterum poscenda erit. Quæ cum per infrascriptum Sacræ Congregationis a secretis in audientia die 8 novembris, Summo Pontifici relata essent, Sanctitas sua sanxit, confirmavit et servanda decrevit. Contrariis quibuscumque non obstantibus. Mandavit vero ut super præmissæ Universitatis Insulensis erectione et institutione Litteræ Apostolicæ sub plumbo expedirentur.

Datum Romæ e Sacra Studiorum Congregatione die mense et anno prædictis.

TRADUCTION

DÉCRET

RENDU A LA SUITE DE L'AUDIENCE DE NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE

Le 8 novembre 1876.

L'Éminentissime Prince Réné Régnier, Archevêque de Cambrai, et le Révérendissime Seigneur Jean-Baptiste Lequette, évêque d'Arras, devant veiller au bien de leurs diocèses et aussi des villes voisines, tous deux, aussitôt que les lois de la République Française eurent permis d'ouvrir des Universités des études, Universités libres comme on les appelle, s'occupèrent de fonder dans la ville de Lille une Université catholique. Ils exhortèrent d'abord de toutes leurs forces les fidèles qui leur sont confiés afin que chacun, selon son pouvoir, apportât pour l'œuvre à entreprendre le secours de son argent. Bientôt ils se hâtèrent de préparer à Lille, dans un excellent emplacement très-favorable pour l'étude des sciences, des constructions appropiées pour les cours à tenir. Enfin ils ont mis en ordre les règlements nécessaires pour la direction des études, tant ceux regardant l'Université des études entières que ceux particuliers à la Faculté de Théologie qu'on établira, et ils les ont envoyés à Rome, au Souverain-Pontife et à la Sacrée Congrégation des études, afin qu'après avoir été soumis à la discussion, ils fussent confirmés, et qu'enfin l'Université des études fût érigée par l'autorité

apostolique, et qu'elle obtînt la faculté de conférer tous les grades d'honneur. Pour répondre à leurs vœux, la Sacrée Congrégation soumit aussitôt les règlements à un examen et s'en occupa dans les réunions générales qui eurent lieu le 31 octobre et 4 novembre. Connaissant parfaitement aussi bien les pasteurs que les fidèles de leurs troupeaux, elle eut grande joie principalement de ne s'être pas épargné les peines pour avancer ce travail. Or donc, les Eminentissimes Pères unanimement ont déclaré comme très-dignes des grandes louanges l'Éminentissime Archevêque et le Révérendissime Évêque, ensuite tous ceux qui ont favorisé, ou secouru, ou qui favoriseront et secourront l'institution de l'Université catholique. Ils ont ensuite scrupuleusement examiné les règlements proposés, mettant à ce travail une attention diligente, et, à part quelques corrections et quelques remarques qu'ils ont ordonné de faire connaître à l'Éminentissime Archevêque de Cambrai et au Révérendissime Évêque d'Arras dans une lettre jointe au décret, ils les ont approuvés et ont voulu qu'on les suivît exactement l'espace de 5 ans.

Cet espace de temps écoulé, ces règlements seront de nouveau soumis au jugement de la Sainte Congrégation pour être approuvés ou non selon que l'aura dicté l'expérience. Les mêmes Éminentissimes Cardinaux ont été d'avis que l'on pouvait accorder sans délai au Chancelier de cette Université, lequel serait nommé le plus tôt possible par le Souverain-Pontife, le pouvoir d'accorder aux élèves de l'Université qui y auraient suivi le cours des études, non-seulement les grades honorifiques de bachelier et de licencié, mais encore celui de Docteur, après qu'ils auront selon ces même règlements passé un examen et prononcé la profession de foi prescrite par Pie IV d'heureuse mémoire. S'il s'en trouvait qui désirassent obtenir leurs grades d'honneur dans l'Université de Lille après avoir fait leurs études ailleurs, les Éminentissimes Pères ont été d'avis d'accorder au Chancelier de cette Université qu'il pût pendant les sept premières années promouvoir aux grades ceux qui en seraient trouvés dignes, mais après une délégation spéciale du Pape dont il en sera fait mention dans chaque diplôme attestant la réception d'un grade. Au bout de sept ans cette délégation devra être de nouveau demandée au Saint-Siége. Ces règlements ayant été soumis au Souverain-Pontife par une requête de la Sainte Congrégation dans l'audience du 8 novembre, Sa Sainteté les a sanctionnés, confirmés et ordonné de les suivre : Nonobstant n'importe quel opposant. Il a ordonné de plus que des Lettres apostoliques sur l'érection et l'institution de l'Université de Lille fussent expédiées sous son sceau.

Donné à Rome, de la Sainte Congrégation des études le jour, le mois et l'année ci-dessus désignés.

II.

DÉCRET RELATIF A LA PROFESSION DE FOI

DITE DE PIE IV.

Decretum S. Congregationis Concilii.

Quod a priscis Ecclesiæ temporibus semper fuit in more, ut Christifidelibus certa proponeretur ac determinata formula, qua fidem profiterentur, atque invalescentes cujusque ætatis hæreses solemniter detestarentur, idipsum, sacrosancta Tridentina Synodo feliciter absoluta, sapienter præstitit Summus Pontifex Pius IV, qui Tridentinorum Patrum decreta incunctanter exequi properans, edita Idibus Novembris 1564 Constitutione *Injunctum Nobis*, formam concinnavit professionis fidei recitandam ab iis, qui cathedralibus et superioribus Ecclesiis præficiendi forent, qui illarum dignitates, canonicatus, aliaque beneficia ecclesiastica quæcomque curam animarum habentia essent consecuturi, et ab omnibus aliis, ad quos ex decretis ipsius Concilii spectat : necnon ab iis, quos de monasteriis, conventibus, domibus, et aliis quibuscumque locis regularium quorumcumque Ordinum, etiam militarium, quocumque nomine vel titulo provideri contingeret. Quod et alia Constitutione edita eodem die et anno, incipien. *In sacrosancto*, salubriter præterea extendit ad omnes doctores, magistros, regentes, vel alios cujuscumque artis et facultatis professores, sive clericos, sive laicos, vel cujusvis Ordinis regularis, quibuslibet in locis publice vel privatim quoquomodo profitentes, seu lectiones aliquas habentes vel exercentes, ac tandem ad ipsos hujusmodi gradibus decorandos.

Jam vero, cum postmodum coadunatum fuerit sacrosanctum Concilium Vaticanum, et ante ejus suspensionem

per Litteras Apostolicas *Postquam Dei munere* diei 20 Octobre 1870 indictam, binae ab eodem solemniter promulgatæ sint dogmaticæ Constitutiones, prima scilicet de Fide Catholica, quæ incipit *Dei Filius*, et altera de Ecclesia Christi, quæ incipit *Pastor æternus*, non solum opportunum sed etiam necessarium dijudicatum est, ut in fidei professione dogmaticis quoque præmemorati Vaticani Concilii definitionibus, prout corde, ita et ore publica solemnisque fieri deberet adhæsio. Quapropter Sanctissimus D. N. Pius Papa IX, exquisito ea desuper re voto specialis Congregationis Eminentissimorum S. R. E. Patrum Cardinalium, statuit, præcepit, atque mandavit, ceu per præsens decretum præcipit et mandat, ut in præcitata Piana formula professionis fidei, post verba « *præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo* » dicatur : « *et ab œcumenico concilio Vaticano tradita, definita ac declarata, præsertim de Romani Pontificis Primatu et infaillibili Magisterio* », utque in posterum fidei professio ab omnibus, qui eam emittere tenentur, sic et non aliter emittatur, sub comminationibus ac poenis a Concilio Tridentino et a supradictis Constitutionibus S. M. Pii IV statutis. Id igitur ubique, et ab omnibus, ad quod spectat, diligenter ac fideliter observetur, non obstantibus etc.

Datum Romæ, e Secretaria S. Congregationis Concilii, die 28 Ianuarii 1877.

P. Card. CATERINI Præfectus.

J. Archiepiscopus Ancyranus, *Secretarius.*

TRADUCTION

Décret de la Congrégation du Concile.

Après l'heureux achèvement des travaux du saint et sacré Concile de Trente, le Souverain Pontife Pie IV, mettant sagement en pratique ce qui avait été constamment en usage depuis les premiers temps de l'Église, — à savoir qu'une formule fixe et précise fût donnée aux chrétiens, par laquelle ils professassent la foi et détestassent solennellement

les hérésies qui se produisaient à chaque époque, et se hâtant de faire exécuter sans délai les décrets des Pères de Trente, rédigea, dans sa Constitution *Injunctum Nobis* datée des ides de Novembre 1564, une formule de profession qui devait être récitée par tous ceux qui, dans la suite, seraient mis à la tête des Églises cathédrales et supérieures; par ceux qui obtiendraient les dignités et les canonicats de ces Églises, ou d'autres bénéfices ecclésiastiques quelconques conférant charge d'âmes; par tous les autres à qui il appartiendrait en vertu des décrets du dit Concile, et aussi par ceux qui, sous quelque nom et quelque titre que ce soit, recevraient charge d'administrer les monastères, couvents, maisons et autres lieux quelconques de tous les Ordres religieux, réguliers et militaires. En outre, par une autre Constitution en date du même jour de la même année, et commençant par ces mots : *In sacrosancta*, il étendit fort utilement la même obligation à tous les docteurs, maîtres, régents, et autres professeurs de tous les arts libéraux et facultés quelconques, clercs ou laïques, ou de n'importe quel Ordre religieux, enseignant en quelque lieu et de quelque manière que ce soit, publiquement ou en particulier, titulaires ou suppléants de cours quelconques, et enfin à ceux à qui seraient conférés des grades académiques.

Or, le saint et sacré Concile du Vatican ayant été réuni depuis, et ce Concile ayant, — avant sa suspension annoncée par la Lettre Apostolique *Postquam Dei munere* du 20 octobre 1870, — promulgué deux Constitutions dogmatiques : *Dei filius*, la seconde touchant l'Église de Jésus-Christ et commençant par ces mots : *Pastor æternus*, il a été reconnu non-seulement opportun, mais nécessaire que, dans la profession de foi, il fût également fait adhésion publique et solennelle, de bouche comme de cœur, aux définitions dogmatiques du dit Concile du Vatican.

C'est pourquoi Notre Très-Saint Père le Pape Pie IX, après avoir requis sur ce point le sentiment des Éminentissimes Cardinaux de la sainte Église romaine, Pères de la Congrégation spécialement chargée de ces choses, a statué, prescrit et ordonné, comme par le présent décret il prescrit et ordonne que, dans la formule de profession de foi de Pie IV mentionnée ci-dessus, après ces paroles : « *particulièrement par le saint et sacré Concile de Trente* », on dise : « *et par le Concile œcuménique du Vatican, spécialement touchant la Primauté et le Magistère infaillible du Pontife romain* »; et que dorénavant la profession de foi soit émise ainsi et non autrement par tous ceux qui sont tenus de l'émettre, sous les menaces et les peines fixées par le Concile de Trente et par les Constitutions susdites de Pie IV de sainte mémoire. En conséquence,

que ce décret soit soigneusement et fidèlement observé en tous lieux et par tous ceux qu'il concerne, nonobstant, etc.

Donné à Rome, à la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation du Concile, le 20 janvier 1877.

P. Cardinal CATERINI, Préfet,

J. Archevêque d'Ancyre, *Secrétaire.*

Voici le paragraphe de la profession de foi de Pie IV, modifié d'après le décret qu'on vient de lire :

Cætera item omnia a sacris Canonibus et œcumenicis Conciliis, ac præcipue a sacrosancta Tridentina Synodo, et *ab œcuminico Concilio Vaticano* tradita definita ac declarata, *præsertim de Romani Pontificis Primatu et infallibili Magisterio*, indubitanter recipio ac profiteor; simul que contraria omnia, atque hæreses quascumque ab Ecclesia damnatas et rejectas et anathematizatas ego pariter damno, rejicio et anathematizo. Hanc veram catholicam fidem, extra quam nemo salvus esse potest, quam in præsenti sponte profiteor et veraciter teneo, eamdem integram et immaculatam, usque ad extremum vitæ spiritum, constantissime, Deo adjuvante, retinere et confiteri, atque a meis subditis seu illis, quorum cura ad me in munere meo spectabit, teneri et doceri et prædicari, quantum in me erit, curaturum ego idem N... spondeo, voveo ac juro. Sic me Deus adjuvet et hæc sancta Dei Evangelia.



DE L'IDÉE DE L'ÊTRE.

Mon Révérend Père,

Vous avez eu bien raison de déclarer que la *Revue de l'Enseignement* ne partageait pas la doctrine développée dans la *Réponse* que M. l'abbé Murgue a faite à ma lettre. Cette doctrine n'est qu'une forme plus subtile du subjectivisme, et j'ai plus de raison que jamais de l'accuser présentement de ruiner la métaphysique jusque dans ses fondements. Qu'elle ne soit pas la doctrine de saint Thomas sur l'origine de nos premières connaissances, c'est ce qui est à peu près confessé par l'auteur, car il se déclare nettement rosminien. Or, il n'est plus possible aujourd'hui de présenter l'hypothèse de *l'idée innée de l'être indéterminé,* comme une doctrine thomiste. Cette hypothèse, qui peut encore licitement se soutenir, dans la forme et dans les termes de Rosmini, a déjà dans M. Murgue un caractère moins inoffensif, ainsi que je compte le faire voir.

Il est bien entendu, mon Révérend Père, que je reconnais pleinement les bonnes dispositions de l'honorable et respectable M. Murgue. Il se déclare « prêt à se rendre à de meilleures raisons, si elles lui sont présentées .., et désireux, avant tout, d'aller à la vérité ». Toutefois, je regrette de ne pouvoir louer le dessein qu'il manifeste de « reconstruire la philosophie scolastique et thomiste (p. 429) ». Il faut qu'il dépose cette illusion. L'hypothèse des idées innées ou d'une idée innée, ne peut servir de base à aucune reconstruction philosophique. Elle aboutit fatalement à une solution subjectiviste de

la question de l'origine des idées. La solution thomiste, au contraire, écarte cet excès et se tient dans un milieu également éloigné des solutions extrêmes. Reconstruire la métaphysique thomiste, ce serait donner à cette science de nouvelles bases, de nouveaux principes. Mais il n'y a plus lieu de le faire, car la « méthode et les principes » de la métaphysique de saint Thomas ont été à peu près canonisés (1). Il y aurait donc une certaine témérité à tenter de les remplacer.

Dois-je commencer par tenir compte d'une plainte du respectable auteur, qui porte sur une omission faite par moi de relever « une contradiction palpable » dans son livre? Vous savez, mon Révérend Père, que cette contradiction ne m'avait pas échappé, et d'autres encore, mais pour dégager la doctrine de saint Thomas des conceptions subjectivistes de M. Murgue, je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de dire que M. Murgue se contredit plusieurs fois.

Le respectable auteur confesse (p. 426) que la doctrine rosminienne est clairement contenue dans les cinq propositions que j'ai extraites de son livre. Il l'accepte et commence par en appeler à la Déclaration des consulteurs de l'*Index*, concernant les Œuvres de Rosmini; déclaration communiquée le 16 juin 1876, par le R. P. Gatti, au Directeur de l'*Osservatore romano*. Je suis plein de respect pour cette déclaration, mais M. Murgue devrait en mieux peser la portée. Elle a un côté négatif et

(1) Parmi les propositions que la Sacrée Congrégation de l'*Index* a soumises en 1856, à la signature de M. Bonnetty, rédacteur des *Annales de philosophie chrétienne*, se trouve la suivante: *Methodus qua usi sunt D. Thomas, D. Bonaventura et alii post ipsos Scholastici, non ad rationalismum et pantheismum ducit...* Rappelons encore la 13e Proposition du Syllabus : *Methodus et principia quibus antiqui doctores scholastici theologiam excoluerunt temporum nostrorum necessitatibus, scientiarumque progressui minime congruunt.* Donc la *méthode* et les *principes* suivis par les scolastiques dans l'exposition de la théologie n'ont pas besoin d'être remplacés. Or, le lien de la métaphysique et de la théologie a été parfaitement marqué par le Concile du Vatican dans le Chap. IV *de Fide* : « Nec sane ipsa *Ecclesia* vetat ne hujusmodi disciplinæ in suo quoque ambitu propriis utantur principiis et propria methodo; sed justam hanc libertatem agnoscens, *id sedulo cavet ne divinæ doctrinæ repugnando errores, in se suscipiant*, aut fines proprios transgressæ, ea quæ sunt fidei occupent et perturbent. » Si donc une reconstruction de la philosophie thomiste était nécessaire ou simplement utile, l'Eglise ne donnerait présentement aucune approbation à la méthode et aux principes de saint Thomas, ou du moins ne tairait pas l'opportunité d'un changement.

un côté positif. Elle dit que les ouvrages de Rosmini qui ont été examinés, 1° ne contiennent point d'erreurs contre la foi; 2° qu'il n'y a point pour les fidèles de péril à les lire; mais elle dit aussi : 1° qu'il est licite d'être d'un sentiment opposé ; 2° de donner une réfutation de Rosmini ; et 3° d'expliquer les choses autrement que lui.

Il faut remarquer, en outre, que cette déclaration ne porte que sur les ouvrages du seul Rosmini, et ne protége nullement les expositions que pourraient faire de la doctrine du maître des disciples moins réservés.

Mais M. Murgue accepte pleinement la responsabilité des cinq propositions que j'ai signalées dans son livre, et il se charge d'en démontrer la vérité par une démonstration *a priori.*

Rappelons ces cinq propositions :

« Le principe pensant ne peut exister sans cette idée de « l'être à laquelle il doit au moins la conscience de son propre « être. »

« L'idée de l'être a été donnée initialement à l'intellect « comme sa vie, car il ne peut connaître que dans cette idée ; « elle est le fondement qui permet les opérations spécifiques « de son activité. »

« Le moi ne peut rien connaître sans cette idée, par lui- « même..., et il n'aurait pu l'acquérir, parce qu'il devait se « connaître d'abord, avant d'acquérir d'autres connaissances.»

« L'idée de l'être fut donnée au moi avec la vie, et c'est « dans cette idée qu'il commença d'abord par prendre connais- « sance de lui-même. »

« L'acte qui créa le moi lui donne en même temps l'idée de « l'être. »

Nous persistons à nier que ces propositions contiennent la doctrine de saint Thomas, et qu'elles renferment la vraie explication de l'origine de nos premières connaissances.

M. Murgue essaie d'en donner une démonstration *a priori* (p. 429), qui établirait la vérité absolue de son opinion. Nous lui ferons tout d'abord observer qu'il veut *trop prouver.* Car

s'il obtenait le résultat qu'il poursuit, la déclaration de l'*Index* : *Dimittenda opera Rosmini-Serbati* ne réserverait pas la pleine licéité du sentiment opposé, la pleine faculté de réfuter Rosmini et d'expliquer les choses autrement que lui.

Relativement aux vingt-cinq propositions que l'auteur dispose dans un enchaînement apparent, nous avons le regret de les contester à peu près toutes, et nous nions spécialement les suivantes :

PROP. 6. « L'être fini ne peut être informé par la seule note « individuelle ; il fait nécessairement partie d'un tout harmo- « nisé, et les lignes harmoniques le pénètrent. Seul et unique, « il serait inconcevable et impossible. »

Ainsi, il serait inconcevable et impossible que Dieu eût donné l'existence à un *seul* ange, à un *seul* homme, à un *seul* corps ! ! ! Comment M. Murgue peut-il l'établir ?

PROP. 8. « Le général n'existe et n'est possible que particu- « larisé ou reproduit dans le particulier. »

Sans doute, le général n'existe que dans les êtres particuliers. Mais s'ensuit-il qu'il ne soit *possible* et *concevable* que particularisé ? Je soutiens au contraire que c'est un accident pour une nature générale d'être particularisée, et qu'il n'est point dans son essence d'être inconcevable, impossible, si elle n'est point reproduite dans le particulier.

Les textes de saint Thomas abondent. En voici quelques-uns :

« Etiamsi intellectus divinus singularia non cognosceret, nihilominus posset de rebus propriam cognitionem habere. » (*de Verit.* Qu. 2. a. 4. ad 1m.)

« (Deus) intelligendo essentiam suam ut imitabilem per modum vitæ et non cognitionis, accipit propriam formam plantæ ; si vero ut imitabilem per modum cognitionis et non intellectus propriam formam animalis ; et sic de aliis. » (*Cont.* G. Lib. I. c. 54.)

« Falsum est dicere quod natura hominis in quantum hujusmodi habeat esse in hoc singulari ; si enim esse in hoc singu-

lari conveniret homini in quantum est homo, non esset unquam extra hoc singulare. » (*de Ente et Essent.* c. 4.)

Écoutez le P. Liberatore : « La nature ne requiert pas de soi de se trouver dans tel ou tel individu. » (*Conosc. intell.*, tom. II, p. 278.); le P. Kleutgen : « Pierre n'existe pas parce qu'il est homme, ni même parce qu'il est Pierre. Il possède l'existence, non en vertu de son essence, mais parce que cette essence, qui pouvait aussi ne pas exister, a été tirée du néant et est conservée dans l'existence par un autre être. » (*Ph. scolas.*, tom. III, p. 76) ; M. Dupont, professeur à Louvain : « Nous concevons l'essence et son unité, abstraction faite de son existence individuelle. » (*Ontologie,* p. 89.)

Prop. 12. « L'être possible a deux notes dans sa forme « essentielle : nature et individualité. »

Nous nions cette proposition. Une essence possible est *une* essence. Elle *devient* individuelle en passant à l'existence.

Prop. 13. « Parce que la forme accidentelle reproduit la « forme essentielle informant une substance hors de l'intellect « divin, nous la nommons *forme substantielle.* »

Nous confessons que cette proposition nous est inintelligible ; et nous nions qu'il soit loisible à un auteur d'appeler forme *substantielle* une forme *accidentelle.*

Prop. 19. « Connaître *actu* est la forme substantielle d'un « intellect. »

Nous nions qu'une puissance de l'âme soit dans son acte une forme substantielle. Autrement, il y aurait dans l'homme deux formes substantielles : l'âme et l'intellect en acte.

Prop. 24. « Qui dira que l'on peut connaître sans l'idée de « l'être ? »

C'est le Saint-Esprit qui l'a dit : *Cognovit bos possessorem suum* (*Isaïe,* 1. 3.). Or, le bœuf n'a pas l'idée de l'être. La connaissance acquise par les sens ne suppose nullement l'idée de l'être. La connaissance intellectuelle ne la *présuppose* pas plus, mais le premier acte intellectuel suffit pour l'acquérir. Et cet acte n'est point l'acte d'un autre intellect, qui penserait en

moi l'idée de l'être, mais c'est bien l'acte du sujet connaissant et acquérant cette idée. Écoutons saint Thomas :

« In prima operatione (intellectûs) est aliquod primum quod cadit in conceptione intellectus scilicet hoc quod dico ens ; nec aliquod hac operatione potest mente concipi, nisi intelligatur ens. » (Qu. 85. a. 5.)

Remarquez que saint Thomas ne dit point que l'entendement conçoit, appréhende, saisit, perçoit *l'idée* de l'être, mais *l'être, hoc quod dico ens*. Il va de l'être perçu à l'idée de l'être.

La conclusion des vingt-cinq propositions spéculatives de M. Murgue, autant qu'il nous est possible de la discerner au milieu de la confusion de certains termes, c'est « qu'il est essentiel à tout entendement d'être en acte, dès qu'il existe, et que l'entendement humain est mis en acte par l'idée innée de l'être indéterminé. »

Nous repoussons ces deux conclusions. L'entendement humain est en puissance dans l'âme humaine, avant d'être en acte. Les conditions qui le déterminent à un acte sont les perceptions préalables des sens. Avant l'exercice des sens, il n'y a point d'acte intellectuel, il y a des actes de l'âme. Écoutons encore saint Thomas :

« Quia non semper (anima) est actu intelligens, ut patet in dormiente, ideo oportet dicere quod actus, et si non semper maneant in seipsis, manent tamen semper in suis principiis, scilicet potentiis et habitibus. » (Qu. 93. c. 7.)

Que l'acte de l'entendement soit déterminé par une information initiale, innée de l'idée de l'ètre, c'est là l'opinion de Rosmini, partagée par M. Murgue et soutenue aussi par Mgr Ferré, évêque de Casale-Monferrato, dans un travail qui remonte au 18 août 1870 et rapporté dans la *Revue des sciences ecclésiastiques*, en décembre 1876.

Je combats cette opinion avec Sanseverino, avec le P. Liberatore, avec le P. Zigliara, avec le chanoine Stœckl et tous les plus accrédités disciples de saint Thomas au temps présent.

J'ai le regret de dire que Mgr Ferré édifie son opinion

rosminienne sur une triple confusion. Il confond l'acquisition de la première connaissance avec l'acquisition de la science et les principes de la démonstration ; il confond la source de la cause première de l'intellect humain qui est Dieu avec la première connaissance acquise par cet intellect, laquelle n'est pas Dieu ; il confond la connaissance directe de l'entendement, l'acte de la simple appréhension, avec la connaissance réflexe ou l'acte du jugement, *actus intellectus componentis et dividentis*.

En raison de la première confusion, nous sommes dispensé de discuter les textes tirés du traité *de Magistro*, et qui n'ont *aucun rapport* avec la question de l'idée innée de l'être.

En raison de la deuxième confusion, nous écartons la conclusion du raisonnement suivant, de Mgr Ferré (*Revue citée*, p. 503) : Les Anges ont des idées innées, et ces idées ont leur source dans l'intellect divin, qui est la vérité première. Donc, l'intellect humain, qui a aussi sa source dans l'intellect divin, a une idée innée, l'idée de l'être.

Par respect pour Mgr Ferré, nous nous abstenons de qualifier un pareil raisonnement.

Que dire de la manière dont Mgr Ferré use de ce passage extrait du Traité *de Veritate* de saint Thomas ? « Ce que l'in-
« tellect conçoit avant tout, comme une notion très-claire, et
« dans laquelle toutes les autres conceptions viennent se ré-
« soudre, c'est l'être ». Et il ajoute : « Cependant cette lumière,
« cette *vérité*, cette *idée innée*, étant tout à fait indéterminée et
« très-universelle, ne produit dans l'esprit aucune notion spé-
« ciale ».

Nous nous contentons de faire observer : 1° qu'une notion n'est pas une vérité ; 2° qu'elle n'est point *innée*, parce qu'elle est la première ; 3° que si l'entendement la conçoit, c'est-à-dire l'acquiert, il s'ensuit qu'elle n'est point innée.

Relativement aux entreprises exécutées sur les textes de saint Thomas, par M. Murgue, à partir de la page 437 à la page 441 de la *Revue de l'Enseignement*, je ne ferai qu'une seule observation. Nul docteur n'a apporté plus d'exactitude que

saint Thomas dans le choix des termes et dans la précision des formules. Afin de prévenir toute confusion, il a écrit le traité *de Concordantiis*, où il éclaircit les endroits obscurs et résout les apparentes contradictions. Il déclare « qu'il a fait « son possible pour être clair, et supplie ceux qui le trouve- « raient en désaccord avec lui-même, si la chose en valait la « peine, de consulter de plus habiles. » Mais nulle part il ne permet à qui que ce soit de tordre ses textes, de les violenter, d'y ajouter ou d'en restreindre la portée.

J'affirme donc, contre M. Murgue, que saint Thomas *nie d'une manière générale* que l'âme humaine connaisse par des idées innées, et je cite à l'appui ce texte de la Question 84, a. 3.

Intellectus quo anima intelligit non habet species naturaliter *inditas* (innées ou données à l'intérieur), sed est in potentia in principio ad hujus modi species *omnes*.

Que dit M. Murgue ? L'intellect humain est en puissance par rapport à tous les intelligibles *autres que lui-même*.

« L'idée de l'être est une information générale ; c'est la « lumière intelligible dans laquelle le moi se connaît et s'af- « firme d'abord avant d'acquérir les autres formes intelligibles « (p. 439). »

Il me semble que les textes si clairs de saint Thomas ont droit à plus de respect, et s'indignent de pareilles violences.

Une troisième confusion est commune à Mgr Ferré et à M. Murgue, c'est la confusion de la connaissance directe avec la connaissance réflexe, et par suite de l'*Ens naturæ* avec l'*Ens rationis*.

Autre chose est d'avoir une vraie connaissance et autre chose est de connaître que cette connaissance est vraie. L'une est acquise par l'action directe de l'esprit ; l'autre par une opération réflexe, c'est-à-dire par la réflexion que fait l'esprit sur son acte et sur la conformité ou la proportion de cet acte avec son objet. Voici les paroles d'or de saint Thomas sur cette deuxième opération.

Cognoscitur autem (veritas) ab intellectu secundùm quod

intellectus reflectitur super actum suum, non solùm secundùm quod cognoscit actum suum, sed secundùm quod cognoscit proportionem ejus ad rem (*de Verit.*, Qu. 1, c. 9).

Or, pour connaître cette proportion, il faut auparavant avoir déterminé la nature de l'entendement, qui est de se conformer aux objets, *in cujus natura est ut rebus conformetur*. Je distingue donc, avec saint Thomas, deux sortes de connaissances de l'âme, une connaissance directe pour laquelle il suffit que l'âme *sente* sa présence, et une connaissance réflexe qui détermine la nature de l'âme et de ses facultés par la réflexion et le raisonnement. M. Murgue « ne comprend pas comment j'ai pu lui opposer ce texte. »

Il nous semble qu'il le comprendra mieux, s'il veut observer attentivement l'ordre dans lequel se succèdent nos diverses opérations pour acquérir les premières connaissances. Il est certain que nous connaissons d'abord par les sens extérieurs l'être des choses matérielles ; puis nous examinons par le sens intérieur et central nos propres sensations et la présence de l'âme. Il est certain encore que l'entendement, qui est l'acte propre de l'âme, a une connaissance *directe* et *habituelle* de l'âme, acquise par la seule présence de l'âme. Mais cette connaissance est indistincte, indéterminée, ne constitue pas l'entendement en acte, elle lui rend seulement possible l'acte de la réflexion.

Quantum ad habitualem cognitionem sic dico, quod anima per essentiam suam se videt, id est, ex hoc ipso quod essentia sua sibi est præsens est *potens exire in actum* cognitioni sui ipsius (*de Verit.,* Qu. 10 a. 8.)

Enfin, quand les actes de l'âme lui sont vivement représentés par le sens intérieur, l'entendement saitsi la réalité de l'âme dans ses actes et non point sa nature spirituelle. Cette connaissance est *réflexe* et *actuelle*, parce qu'elle s'acquiert par un retour de l'âme sur elle-même, et à la faveur de la lumière intellectuelle elle-même.

Écoutons encore S. Thomas :

Sensus autem, qui inter cæteros est propinquior intellectuali substantiæ, redire quidem incipit ad essentiam suam, quia non solum cognoscit sensibile, sed etiam *cognoscit se sentire*; non tamen completur ejus reditio, quia sensus non cognoscit essentiam suam (*de Verit.*, Qu. 1, a. 9).

Est exitus et reditus in animam nostram, dum cognoscit seipsam. Primo enim actus ab ipsa exiens terminatur ad objectum, et deinde reflectitur super actum, et deinde super potentiam et essentiam (*de Verit.*, Qu. 2. a. 2. ad 2m.)

Il est donc faux, d'après ces divers textes de S. Thomas : 1° Que le moi doive se connaître d'abord comme objet et par une connaissance actuelle avant d'acquérir d'autres connaissances; 2° Que ce soit dans l'idée innée de l'être que le moi commence par prendre connaissance de lui-même. Cela suffit pour séparer S. Thomas de M. Murgue.

Je n'ai point ici à réfuter l'hypothèse des idées innées, ni l'hypothèse rosminienne de l'idée innée de l'être indéterminé. Le caractère anti-thomiste de la doctrine rosminienne est le seul point que je prenne à cœur. Cependant il est bon que M. Murgue lise la réfutation de Rosmini, dans le P. Liberatore, *Della Conoscenza intellectuale*, dans Sanseverino, dans le P. Zigliara, dans Albert Stœckl, etc., etc.

Sanseverino adresse trois reproches à ce système. Les voici : 1° son fondement est sans solidité; 2° il est absurde en soi; conclusion établie par trois thèses; 3° ce système explique mal l'origine des idées, et ce point est établi par quatre thèses. La 4e montre que l'auteur confond la notion universelle de l'être avec la notion de possibilité. C'est là un reproche que je me suis permis d'adresser à M. Murgue et qu'il n'accepte nullement. Cependant tous les critiques ne manquent pas de le faire à Rosmini. Je l'adresse de nouveau à M. Murgue, à propos de son livre : *Questions d'ontologie*, dans lequel je lis, à la page 18, ces paroles : « L'idée de l'être en général ne saurait renfermer l'idée de Dieu ». Et je dis : si l'idée de l'être dont s'occupe le métaphysicien ne renferme pas l'idée de Dieu, si elle est une pure abstraction, *ens rationis*, c'en est fait de la

métaphysique. M. Vacherot a tiré cette conclusion, quand il a dit dans son livre *la Métaphysique et la science* (Paris, 1859) : « Il n'y a plus de métaphysique... Kant a déraciné l'ancienne « métaphysique jusque dans ses fondements. On ne la prend « plus au sérieux comme science. » Sans doute ce n'est pas là ce que veut, mais c'est bien là ce que fait M. Murgue, quand il exclut l'idée de Dieu de l'idée de l'être dont s'occupe le métaphysicien.

Cùm igitur omnes res non conveniant nisi in ente, manifestum est quod dialecticæ materia est ens, et ea quæ sunt entis, *de quibus* ETIAM *philosophus considerat...* Ens rationis est propriè subjectum *Logicæ* (*Metaph.*, Lib. IV, Lec. I).

Sans doute l'idée de Dieu est en dehors de tout genre et de toute espèce, mais elle n'est pas en dehors de toute science. Voilà pourquoi l'*Ens commune* de la métaphysique se dit de Dieu et des êtres créés, non point comme d'espèces comprises dans un genre, non point comme de parties unies dans un tout, mais comme de *diverses substances comprises dans le même objet formel* d'une science.

Unde in consideratione unius et *entis* diversæ partes hujus scientiæ uniuntur, quamvis sint de diversis partibus substantiæ, ut sic sit una scientia, in quantùm partes predictæ sunt consequentes « hoc » id est unum et ens, sicut communia substantiæ (*Metaph.*, Lib. IV).

Que fait donc la métaphysique de l'École ? Elle part de l'être réel saisi directement, dans l'objet particulier, par un acte d'abstraction de l'esprit, et de ce point elle procède pour s'élever à Dieu par la triple voie indiquée déjà par Boèce : *via causalitatis, via remotionis, via eminentiæ.*

Que fait la métaphysique de M. Murgue ? Elle part de l'être abstrait *par nature* (1), indéterminé dans l'esprit. Mais partir de l'être abstrait et indéterminé, c'est marcher dans l'abstrac-

(1). Quando io chiamo l'idea dell ente astrattissima, non intendo pero che sia dall'operazione dell'astrarre prodotta, ma solo che ella sia *per sua natura* astratta (*Rosmini*, Nuovo Saggio. Seg. 7, C. 6).

tion et l'indétermination ; c'est se mettre dans l'impossibilité d'aboutir à la réalité, et par conséquent à Dieu.

M. Murgue nous dispensera de le suivre dans une argumentation qui nous paraît peu courtoise.

« Comment le P. de Bonniot.., comment M. Dupont de Lou-
« vain.., comment, vous-même, mon Père, avez-vous pu me
« laisser en paix dans cet abîme (p. 443) ? »

M. Murgue ne peut ignorer que les articles bibliographiques n'appliquent pas toujours aux auteurs le *summum jus* ; ces derniers y verraient une souveraine injure. Le fait est clair pour M. Dupont. Voici comment il exécute dans son *Ontologie* la doctrine des idées innées et aussi l'hypothèse de l'idée innée de l'être (p. 115).

Doctrine des idées innées. — Cette doctrine détruit la valeur
« objective de nos connaissances. Kant l'a démontré avec une
« impitoyable logique ; jamais on ne lui a répondu d'une ma-
« nière satisfaisante, à moins de revenir aux principes idéolo-
« giques de l'École.

« Admettons les idées innées : Quelle règle l'esprit suivra-t-il
« en les appliquant aux objets ? Pourquoi concevra-t-il ici une
« cause, là un effet, ici une substance, là un accident, etc ?
« Est-ce par une prédisposition naturelle, instinctive ? Nous
« aurons alors les absurdes jugements synthétiques *a priori* de
« Kant : c'est-à-dire nous aurons des jugements portés par la
« nature raisonnable sans raison aucune.

Doctrine de l'idée innée de l'être. — Après avoir rapporté le sentiment de Balmès qui n'est pas suffisamment net, M. Dupont conclut par ces paroles d'or (p. 126) :

« Il suffira d'observer qu'il a y une abstraction primitive,
« spontanée, nécessaire, appartenant à l'ordre de nos connais-
« sances directes, et une abstraction scientifique appartenant
« à l'ordre de nos connaissances réfléchies. La première
« s'exerce spontanément du moment que l'objet est présenté
« à l'intelligence ; *elle ne suppose aucune idée préalable* : dès
« que l'objet est présent l'intellect saisit l'être, en ne con-
« sidérant aucune autre formalité, comme la volonté saisit le

« bien, l'œil la couleur, l'oreille le son. C'est de cette abstrac-
« tion que relèvent les idées primitives.

« Nous soutenons que l'idée de l'être est produite par la « première abstraction, qui n'est après tout que le premier « acte de l'intellect saisissant son objet propre. »

On ne saurait donc mieux contredire que ne le fait M. Dupont, de Louvain, l'hypothèse de l'idée innée de l'être.

Quel est au fond le système de M. Murgue ? Est-ce une reproduction pure et simple de la doctrine rosminienne ?

Nous ne le pensons pas. Il nous semble que M. Murgue ne s'est exprimé nulle part plus clairement que dans le passage suivant (p. 432, n° 20) : « L'intellect doit connaître par l'*idée* « *générale* en laquelle il est ordonné, *et en même temps se con-* « *naître aussi lui-même*, par la présence substantielle de sa « propre espèce intelligible. Ainsi *par le fait seul de son exis-* « *tence*, *l'intellect se connaît* et affirme son être particulier, son « *moi*, dans la lumière où s'actualise et s'éclaire sa vision de « lui-même... »

D'où il paraît résulter, si nous avons bien lu : 1° que l'intellect connaît *en même temps* par deux espèces différentes, *par* l'espèce de l'idée générale de l'être, et *par* l'espèce qui lui est propre. Ce qui est radicalement impossible.

Quæcumque intellectus per diversas species intelligit, non simul intelligit (qu. 85, a. 4).

2° Que l'intellect saisit le moi, par le seul fait de son existence, dans la lumière de l'idée innée qui l'actualise et éclaire sa vision.

Ceci est le pur subjectivisme de Kant. Ce n'est pas sans stupeur que nous avions lu cette conclusion de Mgr Ferré (*Revue des Sc. eccles.*, p. 507) : « L'idée universelle est innée, et elle « est dans l'homme le principe de l'intelligence ; elle constitue « la partie formelle des connaissances, et l'office des sens est « tout simplement d'en fournir la partie matérielle. »

Or, nous soutenons que c'est là le pur subjectivisme. C'est le sujet se saisissant dans une forme subjective et indéterminée tout à la fois. De là, 1° impossibilité de saisir l'être réel ;

2° impossibilité de savoir s'il y a des êtres réels ; 3° impossibilité d'appliquer à quoi que ce soit cette idée de l'être qui informe l'intellect.

Nous résumons ainsi les différences qui nous séparent : votre *processus* pour connaître part du sujet ; chez nous, il part de l'objet et cet objet est tout d'abord extérieur à l'âme. La forme générale de votre connaissance est abstraite, c'est-à-dire de la même nature que la forme générale de votre intellect actualisé par l'idée abstraite de l'être. Chez nous, la première connaissance est concrète ; l'être que saisit tout d'abord l'entendement, par l'acte d'abstraction, est un être réel ; voilà pourquoi nous disons que notre connaissance a un fondement dans l'objet. Pour vous, il vous est impossible d'aboutir à la réalité ; dès que vous ne la saisissez pas dans la première connaissance, vous ne pouvez plus le saisir par un acte ultérieur, ni *compléter*, ainsi que vous le dites, par l'exercice des sens, votre connaissance intellectuelle indéterminée. Ne connaissant que dans la forme de l'idée abstraite, vous ne pouvez rien affirmer des choses particulières et concrètes, rien leur appliquer de ce que vous n'avez appris que par l'idée abstraite de l'être.

Nullus potest applicare aliquid ad alterum, nisi illud præcognoscat ; unde dicta applicatio non potest ratio esse cognoscendi particularia, sed cognitiones particularium præsupponit. (Qu. 11, a. 11).

Donc il vous est impossible d'acquérir une vraie connaissance, une vraie science des choses, une vraie connaissance de Dieu. Penser et connaître ne sont pas deux opérations équivalentes. Si vous croyez, avec Descartes, que « l'essence de l'âme est dans la pensée », avec Pascal, que « l'homme est fait pour penser », avec Kant, que « toute la connaissance est un *phénomène subjectif* », que « nous ne faisons qu'appliquer hors de nous les *formes nécessaires* de la pensée », pour nous, nous continuerons à affirmer, avec saint Thomas et avec toute l'École, que l'homme est fait pour connaître ; que nous saisissons dans la première connaissance, l'être réel des choses ; que notre destination, comme êtres intelligents, est de connaître les

choses et les principes des choses, afin de connaître et de voir un jour l'Être des êtres et le Principe des principes.

Si M. l'abbé Murgue veut bien peser ces raisons et mesurer ces différences, nous aurons atteint notre but. La prédilection qu'il manifeste pour la doctrine de saint Thomas nous fait espérer qu'il se déprendra de toute interprétation infidèle des enseignements de l'Ange de l'École sur l'origine de la première connaissance, et qu'il répandra une lumière plus pure sur les *Questions d'Ontologie* qu'il a traitées.

Veuillez agréer, mon révérend Père, l'hommage de mon affectueux respect,

L'Abbé Bourquard,
Professeur à l'Université catholique d'Angers.

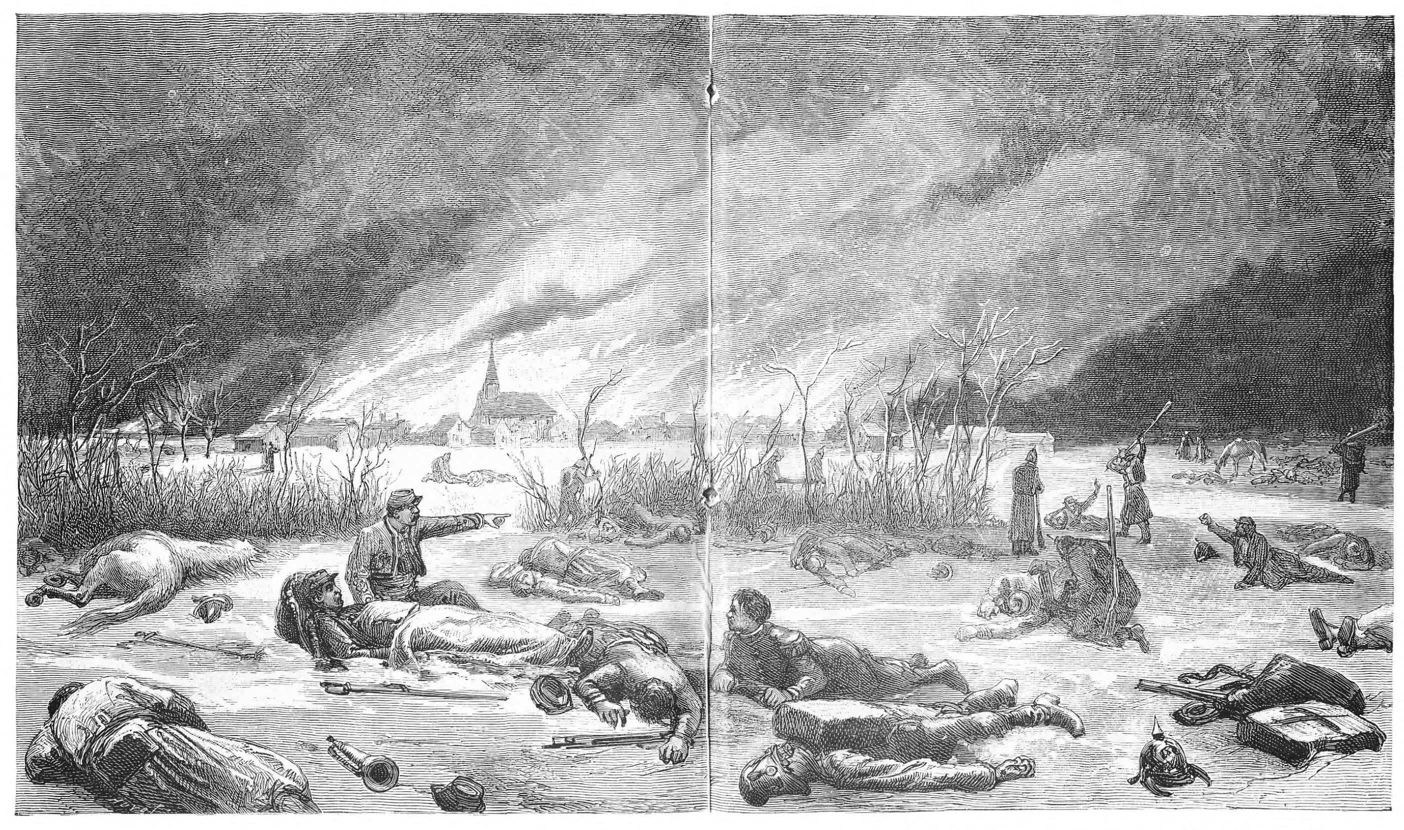




Paris Auteuil. — Imp. des App. c., 40, r. La Fontaine. — ROUSSEL.

BATAILLE DE PATAY (2 décembre 1870), d'après le tableau de Lyonnel Boyer.

Combien n'arrivèrent pas jusqu'au village ! Les deux Bouillé, Cazenove, Traversay, en relevant l'un après l'autre la bannière, des lieutenants, des capitaines, Boischevalier, Vetsch, du Réau, Gastebois. Le colonel, dont le cheval était tombé percé de coups, conduisit à pied la charge jusqu'au village, où il fut blessé lui-même. *(La Campagne des Zouaves pontificaux en France,* par le capitaine Jacquemont.)



Paris-Auteuil. — Imp. des App. c., 40, r. La Fontaine. — ROUSSEL.

LE CHAMP DE BATAILLE DE LOIGNY DANS LA NUIT DU 5 DÉCEMBRE 1870. — D'après un tableau de M. RICHER.

Durant le cours de cette effroyable nuit, il y eut, dans le cœur de plus d'un héros chrétien, « tel mouvement, telle acceptation capable de sauver la France. »
(De Maistre, *Considérations sur la France,* 1795) — *Mgr Pie, au service anniversaire de Loigny.*

L'ÉGLISE ET LES BARBARES.

(fin.)

III. — LES SAINTS.

L'histoire des grands évêques donnera la physionomie de la Gaule, bien mieux que toute autre méthode, disions-nous, et l'historien catholique en ce moment a le devoir de rétablir leur véritable caractère, et l'importance suprême de leur rôle et de leur action. Gorini fournira d'abord des arguments sans réplique pour réfuter les accusateurs ennemis; mais il faut aller plus loin. Ces grands évêques gallo-romains, dont on a voulu faire des ambitieux, des épicuriens, sont en réalité des Saints d'autant plus admirables, qu'ils ont été tous contraints d'accepter une situation redoutable et très-pénible, dans les circonstances où ils se trouvaient; et on les voit, dès qu'ils en ont subi le fardeau, abandonner généreusement d'immenses fortunes, rejetter cette vie de luxe, de plaisirs et d'ambition qui dominait les hautes classes; et réagir par les plus sévères austérités contre d'antiques habitudes. Quand on sait ce qu'exige de vertu cette réaction héroïque, on comprend qu'il ne fallait rien moins qu'une grande sainteté pour y parvenir.

Ils devaient après cela accepter la charge de *défenseur de la cité*; ce qui les condamnait à toutes sortes d'ennuis, de fatigues et de périls. Enfin, il est facile de sentir ce qu'avait d'effrayant le ministère pastoral au milieu de tant de bouleversements politiques; avec des éléments tels que les gallo-romains si corrompus, d'une part; de l'autre, beaucoup d'âmes entamées par l'hérésie, et enfin les Barbares si rebelles à toutes les

tendances de l'Évangile. Pour obtenir des chrétiens, il ne fallait rien moins qu'une sainteté armée des vertus et des œuvres les plus saisissantes. Esquissons quelques-unes de ces belles physionomies.

Saint Germain d'Auxerre avait été converti par saint Amator, évêque d'Auxerre, dont la touchante biographie vaut bien celle de tous les héros de la mythologie. Comme son illustre prédécesseur, saint Germain, ami de Stilicon, riche, noble, plein d'avenir, placé à Antisiodorum comme un habile capitaine, pour arrêter les invasions des Germains, fut contraint par violence d'accepter le fardeau épiscopal, auquel il s'efforça de se soustraire pendant un mois. Enfin, il courba la tête, et dès ce moment, il se traça le genre de vie le plus austère. Il s'éloigna de son épouse et se réduisit à ne prendre que le soir un peu de pain noir pour toute nourriture : il couchait sur la cendre, couvert d'un sac et revêtu de l'habit monastique. Il avait établi un monastère auprès de sa ville épiscopale, et allait s'y renfermer souvent. Il avait donné tous ses biens à l'Église et aux pauvres et passait une grande partie de ses nuits aux études saintes et à la prière.

Voilà un des types de ces grands évêques, peints avec des couleurs si légères par le rationalisme. Saint Germain fut avec saint Loup, son ami, l'oracle de l'Église du Nord. Ce dernier, riche et savant patricien, après sept ans d'un mariage brillant, avec la sœur de saint Hilaire d'Arles, avait tout quitté pour se retirer à Lérins ; il en fut tiré pour être sacré, malgré ses résistances, évêque de Troyes, et y bâtit aussi un monastère ; ses écrits peuvent rivaliser avec ceux des Pères du IVe siècle. Ces deux illustres amis furent délégués dans la Grande-Bretagne pour y combattre le pélagianisme. En passant par Paris, ils consacrèrent à Dieu sainte Geneviève. Arrivés au terme de leur voyage, ils durent aider les Bretons contre les Pictes, et saint Germain retrouva tout son génie militaire.

Il mourut dans un voyage en Italie, dans lequel il avait semé de toutes parts les miracles sous ses pas (448).

Hélas! les chrétiens ont de pareils thèmes pour leur enseignement; et ils les ont délaissés, ils les ont dérobés à l'enfance, pour suivre dans la misère et la corruption les ennemis de leur foi.

La vie de ces deux saints, avec celle de saint Agnan, fournirait l'occasion de donner avec elle à l'enfant l'histoire de leur temps et des premiers Mérovingiens ; et on la rattacherait aux plus belles figures qui se puissent trouver.

Saint Sidoine Apollinaire, le favori des empereurs, le patricien qui avait occupé les plus hautes fonctions de l'empire, n'eût pas plutôt vu la lumière, qu'il se voua avec son épouse à la vie la plus sévère, et qu'il se dépouilla en faveur des pauvres. Peu de temps après, il fut porté, malgré ses refus, sur le siége d'Augustodunemetum; cette élection fut applaudie par toutes les Gaules. On disait en ce temps-là qu'on reconnaissait un évêque à l'austérité de sa vie; c'est ainsi que saint Sidoine comprit le changement de situation de son ami, saint Maxime de Toulouse. Ces saints Évêques furent en butte aux persécutions des Ariens. Saint Sidoine, comme saint Césaire d'Arles et plusieurs autres, fut exilé en haine de la foi, et eut à souffrir de mille manières (491).

Saint Rémy eut pour mère sainte Célinie, et pour nourrice sainte Balsamie; issu d'une famille illustre et plein d'avenir, il se fit reclus à Laon; il fut enlevé par le peuple de Reims, et fut sacré, lui aussi, malgré ses efforts (459), à l'âge de vingt-deux ans. Il n'a pas été possible au parti pris le plus décidé, de taire le nom à jamais illustre de celui qui enfanta la nation française à l'Évangile. Mais avec quel malaise on en parle, et comme on le fait le plus brièvement possible! Ce ne sont pas là les faits ou les hommes que l'on veut admirer. Certes, pourtant l'œuvre de saint Rémy est un des plus grands événements du monde, et ce saint Évêque est une des plus grandioses figures qui existent. Ainsi le jugèrent ses contemporains; et la Gaule entière retentit à sa mort des chants de sa gloire (523). Il a laissé un grand nombre d'écrits.

Saint Eucher, ami du grand saint Paulin, l'imita dans son

renoncement et se réfugia à Lérins; sainte Galla, sa femme, sanctifia ses deux filles, pendant que lui-même faisait élever auprès de lui ses fils, et leur donnait pour maîtres saint Vincent de Lérins et Salvien. Cassien lui dédia ses conférences. Saint Eucher alla plus tard se cacher à Sainte-Marguerite, et écrivit deux traités sur les vanités du monde. C'est de là qu'on vint le tirer, pour l'élever sur le siége de Lyon (434). Ses contemporains le regardèrent comme le plus grand Évêque de son temps. Ses ouvrages méritent en effet toute l'attention des chrétiens (450).

Saint Avit, parent de sainte Sidoine, issu comme lui d'une famille très-élevée, occupa le siége de Vienne déjà illustré par saint Mamert. C'est encore un de ces noms, que l'hostilité antireligieuse ne peut passer sous silence; l'importance de son rôle parmi les Burgondes, lui donne la part principale dans leur histoire durant cette période si importante (524).

Saint Césaire d'Arles abandonna aussi les espérances que lui donnait sa noble origine. Il se distingua d'abord par sa charité pour les pauvres, et se retira ensuite à Lérins; il porta si loin ses austérités que sa santé y succomba. Saint Éone d'Arles l'ordonna prêtre, et en fit son successeur. Saint Césaire bâtit un monastère de religieux pour lui-même, et en bâtit un autre de religieuses pour sa sœur sainte Césarie. Il en dressa lui-même les règles. Elles sont restées célèbres, et servirent à plusieurs autres monastères. Le saint Évêque subit de longues persécutions de la part des Ariens, et se distingua par ses œuvres considérables en faveur des captifs et des pauvres. Il a laissé des écrits pleins de l'énergie évangélique qui faisait le fond de son caractère (542.) L'histoire de saint Grégoire de Tours, celle de saint Nicet de Trèves, de saint Colomban, de saint Didier donnera celle des fils et des petits-fils de Clovis.

Saint Nicet de Trèves est un second Ambroise; il excommunia Théodebert fils de Thyerri, le força à s'éloigner de l'Église avec les seigneurs excommuniés comme lui, et l'assouplit jusqu'à le porter ainsi que Chlotaire à demander la convocation du Concile d'Orléans; grâce à cette énergie, Théodebert

eut un règne glorieux. Plus tard notre Saint fut exilé par Chlotaire, qu'il avait aussi excommunié, et fut rappelé par Sigebert. Il écrivit à Clorinde femme d'Alboin, pour l'exhorter à travailler à la conversion des Lombards. Il écrivit aussi à l'empereur Justinien, pour l'éloigner de l'hérésie d'Eutychès. Son tombeau eut une grande réputation, à cause des miracles qui s'y sont opérés (565.)

Saint Germain de Paris est célèbre par son amour pour les pauvres et par ses austérités. Childebert le vénérait si fort qu'il lui fournissait l'argent en abondance pour ses aumônes ; et ce prince fut guéri miraculeusement par le saint Évêque. Saint Germain bâtit l'église de Saint-Germain des Prés, avec un monastère ; il en fit élever une foule d'autres. Il eut pour amis un grand nombre de saints évêques et de saints abbés. Sous l'impulsion de saint Germain, Ultrogothe épouse de Childebert fut un modèle de piété et de charité ; Chlotaire n'éprouva pas moins visiblement les précieuses influences de la sainteté ; dès qu'il devint roi de Paris, il parut un autre homme, et plusieurs démarches remarquables sont les garants de cette influence. Saint Germain obtint de lui qu'il laissât en paix sainte Radegonde, et l'amena à faire une mort pénitente et chrétienne. Le saint Évêque assista au concile de Tours, qui fut tenu pour arrêter les désordres de Charibert ; et ce prince n'ayant pas tenu compte des avertissements qui lui furent donnés, fut excommunié par l'évêque de Paris, et mourut peu après. Saint Germain écrivit encore à Brunehaut pour qu'elle détournât Sigebert de saccager Paris ; et s'efforça lui-même d'arrêter ce prince, qui courut à la mort, en poursuivant Chilpéric. Ce dernier à son tour fut plein de vénération pour le saint Prélat, qui multipliait les miracles autour de lui, il mourut pleuré comme un père en 576. Et voilà ce que les Saints et l'Église ont pu faire au milieu de ces peuples germains, et de ces natures de bêtes féroces, qui avaient envahi le monde ! Évidemment l'histoire est dans cette lutte de la mort et de la vie.

Saint Didier évêque de Vienne fut déposé par les intrigues

de Brunehaut, à laquelle il reprochait ses fautes. Cette reine louée par saint Grégoire, avait de grandes qualités, mais la nature du Barbare était encore trop vivante pour qu'elle ne se montrât pas souvent, à côté de la sève chrétienne. Les qualités chez la reine Brunehaut amenèrent leur défaut ; supérieure à son entourage, elle fut entraînée par l'ambition de gouverner, et s'efforça de tenir en tutelle ses petits-fils, en les laissant dans le désordre qui les endormait. Mais ils sont injustes les historiens qui en font une émule de Frédégonde, et lui attribuent des crimes sans preuves. Saint Didier fut rappelé après quatre ans ; il conseilla de nouveau à Thyerri une alliance capable d'arrêter ses fautes ; il fut martyrisé par les complices intéressés (607.)

Saint Colomban, sorti du célèbre monastère de Bangor, en Irlande, ouvrit la voie à ces colonies de moines irlandais, qui vinrent tout à coup évangéliser l'Austrasie et l'Allemagne. Il fonda Luxeuil, dont la règle servit à tous les monastères du Nord. Il fut pourchassé par Thyerri, auquel il avait reproché ses désordres. Exilé de Luxeuil, il alla fonder Bobbie, pendant que son disciple Saint-Gall donnait son nom au célèbre monastère de Constance : son énergique vigueur en fit un type des plus remarquables (615).

Dans le même temps, saint Grégoire le Grand envoyait saint Augustin en Angleterre, avec plusieurs lettres de recommandation pour Brunehaut et pour les évêques de France les plus illustres par leurs vertus (596).

Les efforts de tant de saints avaient un résultat qui n'a pas été assez remarqué. C'était de mettre un saint sur le trône de Clovis, dans la personne du bon roi Gontran, si miséricordieux, si pacifique, au milieu de tous les crimes de sa famille, dont il était le père, le guide, le modérateur et l'oracle. Il eut ses fautes, si difficiles à éviter dans un pareil moment. Il donna l'exemple de la pénitence, et l'on vit à plusieurs reprises des miracles dus à son intervention. Est-ce bien là le frère de Chilpéric et le fils de Chlotaire ? Quelle merveille à la gloire de Jésus-Christ et de son Église !

Dagobert eut pour conseillers : saint Pépin de Landen, saint Cunibert, saint Amand, saint Ouen et saint Éloi. En France, hélas ! il a suffi d'une chanson pour vouer au ridicule les noms les plus dignes de respect.

Saint Arnoux est une de ces figures saisissantes, qui remplissent l'âme chrétienne de regrets à la pensée du temps perdu avec tant d'inutilités, sur lesquelles on nous fait aujourd'hui consacrer notre vie. Il fut le plus grand homme de son temps, qui en eut cependant de bien remarquables. Il fut successivement sage courtisan, énergique capitaine, sévère magistrat, grand ministre d'État, illustre évêque, humble solitaire. Et l'on a étudié l'histoire trente ans aujourd'hui, et on ne le connaît pas ! Élevé à la cour de Théodebert, promu aux premières charges, il devient évêque de Metz, et, dès lors, il vécut d'austérités, portant le cilice, ne buvant que de l'eau, mangeant du pain d'orge et multipliant les aumônes, pendant que sa femme se sanctifiait dans un monastère. Chlotaire en fit le conseiller de son fils Dagobert. Mais le saint Évêque, après des sollicitations réitérées, obtint d'aller finir ses jours dans la solitude d'un sévère ermitage, auprès de son ami saint Romaric (625).

Saint Pépin de Landen sanctifia sa famille et fonda ainsi la seconde race de nos rois. Son épouse et deux de ses filles furent élevées sur les autels.

Saint Amand, comme les autres saints évêques de cette époque, abandonna une grande famille, et, dès sa jeunesse, il se voua à une vie de mortifications sévères ; puis il se consacra à l'évangélisation des peuples du Nord. Devenu évêque, il reçut du ciel les dons des miracles, et porta l'Évangile chez les Slaves. Il eut le courage de reprocher à Dagobert ses désordres et fut exilé. Mais, bientôt rappelé, il devint un objet de vénération pour la cour. Il fonda plusieurs monastères, et amena à une sublime pénitence le terrible comte Bavon, qui devint un saint et un grand exemple. Saint Amand fut élevé au siége de Maëstricht, mais il s'en démit pour aller mourir dans la retraite (679).

Saint Éloi et saint Ouen forment un couple modèle des plus saintes et des plus illustres amitiés.

Saint Éloi est célèbre par son habileté en orfévrerie, talent qu'il consacra principalement à orner les châsses des Saints. Il devint monétaire de la cour, pendant que saint Ouen était le référendaire. Bientôt, au milieu même de cette cour brillante, il embrassa une vie de pénitence et de bonnes œuvres. Il s'attacha à la sanctification de ses domestiques et ensuite à celle des esclaves. Un concile, réuni par les soins des deux amis, contre les monothélites, les contraignit d'accepter l'épiscopat. Saint Éloi fut désigné pour le siége de Noyon et saint Ouen pour celui de Rouen, après la mort de Dagobert. Mais ils continuèrent, ainsi que saint Amand, à être les conseillers de la cour, jusqu'à leur mort, sous Childéric. Ils fondèrent l'un et l'autre plusieurs monastères, et ces monastères furent gouvernés par des Saints qu'ils avaient formés. Tels furent saint Germer, saint Vaudrille, saint Filibert et plusieurs autres; car la sève de la sainteté ne tarissait pas. Saint Éloi a laissé des homélies fort curieuses sur les mœurs du temps (659). Saint Ouen écrivit la vie de son ami. Il intervint sous Thyerri III pour ramener la paix entre l'Austrasie et la Neustrie (683), et mourut à la cour la même année.

Les saints et les saintes continuèrent à embaumer la France dans toutes les situations, pendant la première moitié du VIII[e] siècle. Saint Évremont, saint Dié, saint Bercaire, sainte Valetrude, sainte Aldegonde, sainte Odile et beaucoup d'autres ont laissé leurs traces fécondes et leur souvenir impérissable, sur tous les points de notre sol.

Dieu continua aussi à susciter de prudents conseillers à nos rois. Malheureusement Ebroïn réussit à s'emparer des rênes de l'État, et saint Léger succomba dans la lutte.

Appelé à la cour par sainte Bathilde, saint Léger fut promu à l'évêché d'Autun, et devint maire du palais sous Childéric III. Mais ce dernier fut bientôt fatigué d'un censeur qui gênait ses amis, et la cour se souleva contre le Saint; saint Léger fut relégué à Luxeuil. A la mort de Childéric, assiégé par Ebroïn

dans Autun, il se livra pour faire épargner son peuple ; on lui creva les yeux, et après un long martyre, il périt victime de la haine, inspirée par les reproches que le vice trouve dans une sainteté importune.

Les guerres civiles, les grandes invasions, l'affaiblisssement du pouvoir produisirent de grands désordres dans les Gaules ; ils se firent sentir dans le clergé. Pépin d'Héristal cependant maintint encore un certain ordre dans l'État et dans l'Église ; il fonda de nombreux monastères et donna une protection efficace à saint Villibrod et à ses neuf compagnons, à saint Vulfran et à plusieurs autres qui évangélisèrent l'Allemagne.

Charles Martel porta un rude coup à la discipline de l'Église en donnant à ses officiers les bénéfices ecclésiastiques ; et en entraînant dans les camps les évêques, les abbés et les autres ministres du sanctuaire. Cependant il continua à protéger les missionnaires qui propageaient la foi en Allemagne et qui se succédaient sans relâche : tels étaient saint Rupert, saint Corbinien, saint Grégoire d'Utrecht, et enfin le grand saint Boniface. Dieu voulut doter cette époque si remarquable de la vie de notre pays, par cet illustre Évêque qui est bien sûrement un des hommes les plus éminents de son Église. Ce grand saint organisa les chrétientés des bords du Rhin ; et c'est à l'Église mère et maîtresse qu'il demande constamment les principes de la foi, les règles de la discipline, la direction de ses démarches dans l'application des maximes et des saintes lois. Il fit à plusieurs reprises le voyage de Rome : il écrivit très-fréquemment aux saints pontifes Grégoire II, Grégoire III et Zacharie ; sa correspondance offre un saisissant exemple de cet esprit filial, de cette dépendance simple et confiante, de cette docilité respectueuse que les saints évêques ont toujours eue pour le vicaire de Jésus-Christ.

Et de là sans doute ces bénédictions de Dieu répandues si visiblement sur la personne et sur l'œuvre si grandiose du puissant évêque de Mayence. Il fut le guide de Pépin le Bref et celui de Carloman, qui donna un si admirable exemple à la chrétienté par un de ces actes transcendants que les historiens

catholiques laissent trop facilement passer sans en faire ressortir l'héroïque beauté; et enfin ce fut saint Boniface qui, avec saint Zacharie, donna Charlemagne à la France et à l'Église, après avoir enfanté l'Allemagne à Jésus-Christ et à la vie historique.

En jetant un coup d'œil sincère sur cette admirable série de saints, on comprend clairement ce que le rationalisme peut faire de l'histoire, et la fausse voie dans laquelle l'histoire politique nous a engagés. Si l'histoire doit donner le secret de la vie du monde, et si elle doit mettre en lumière les grands modèles de la vie morale, c'est la sainteté et ses représentants qui seuls peuvent satisfaire à ces postulata.

De nombreux conciles provinciaux furent tenus pendant ces quatre siècles; ils donnent à l'histoire les données les plus sûres et les plus instructives sur les mœurs et la situation des populations; et presque tous les évêques dont on trouve la signature ont été placés sur les autels.

Il est un autre caractère non moins saillant de ces temps si remarquables, qui ne doit pas être oublié par l'histoire : c'est l'éminente sainteté d'un grand nombre de nobles femmes, dans les plus hautes conditions; et l'influence heureuse qu'elles ont dû exercer, pour dompter des natures féroces qui étaient arrivées à posséder la force et à décider du sort des peuples. Qu'on se figure ce que serait devenu le monde sous la main de tous ces chefs barbares, s'ils n'avaient pas rencontré la douce et puissante barrière de l'Église, sous la figure grave, suave, éclairée, énergique et dévouée de tant de saintes femmes qui se glissaient à leur côté, avec le charme de leurs vertus héroïques. Rien n'est puissant sur le cœur de l'homme comme l'héroïsme dans cet être fragile, dont il fait si vite un jouet et une victime, quand elle ne sait plus soutenir par la vertu l'indépendance et la dignité de son devoir et de sa foi.

Quelle gloire pour la France et pour l'Église que cette longue série de saintes femmes, auxquelles l'antiquité la plus vantée n'a rien à comparer!

Sainte Geneviève, bénie par saint Germain et saint Loup, sanctifiée par les épreuves et la persécution, fut le boulevard énergique qui sauva les Parisiens de l'invasion d'Attila; et elle devint la patronne à jamais célèbre de la grande cité.

Sainte Clotilde, formée par saint Rémi, donna Clovis et la France à l'Église. Sa petite fille, Ingrande, convertit saint Herménégilde et valut Récaıède et l'Espagne à la foi catholique.

Sainte Radegonde porta la sainteté à la cour de Chlotaire, et conserva toujours l'influence de ses vertus sur le royaume de France par les exemples qu'elle donna dans son monastère de Poitiers. Elle réussit à réconcilier Chlotairo avec l'Église, et donna à la France la première relique de la vraie croix (587).

Sainte Bathilde, élevée par une touchante sollicitude de la Providence jusqu'au rang suprême, fut l'âme chrétienne du règne de Clovis II et de Chlotaire III; et elle fit sentir partout la bénite influence de sa douceur et de sa fermeté. Elle fonda Chelles et Corbie, fit refleurir la régularité des monastères, arrêta l'ambition oppressive des grands, et mourut saintement à Chelles dans les exercices de la vie religieuse. Quelle grande âme, quelle puissante et suave figure, quelle riche influence pour les origines chrétiennes de notre pays !

Les saintes femmes se formèrent en grand nombre autour de sainte Bathilde, surtout dans les monastères; plusieurs ont ont été placées sur les autels.

La famille de Pépin l'Ancien et la deuxième race de nos rois furent enrichies à leur source par les mérites d'une pépinière de saints. Sainte Itte, femme de Pépin, ses deux filles, sainte Gertrude et sainte Bègue, entourées de plusieurs autres saintes femmes, embaumèrent la cour et leur temps du parfum de leurs vertus : sainte Berthe, sainte Childemarche, sainte Austreberte, sainte Valebude, sainte Aldegarde, sainte Odile, sainte Attale, sainte Cunégonde, sainte Sigrade, mère de saint Léger, sainte Adèle, fille de Dagobert, sainte Opportune, sainte Glassire (751) témoignent bien hautement de la fécondité de la grâce de Jésus-Christ dans notre pays, durant ces temps si peu estimés par les historiens de la civilisation.

IV. — LES ARTS.

L'histoire de cette époque est de nature, plus que celle de toute autre, à faire toucher au doigt le vice du point de vue auquel se place la civilisation moderne. Comme nous l'avons remarqué, avec ce point de vue on apprécie les hommes, les événements, les temps et les peuples, par le degré de perfectionnement des facultés naturelles de l'homme, de l'organisation civile, administrative et militaire, des arts, des sciences et des lettres surtout, c'est-à-dire de la forme du langage ; par le perfectionnement du commerce et de l'industrie, de l'urbanité et de l'élégance des mœurs sociales et de tout ce qui peut donner enfin la plus grande somme possible de jouissances terrestres. C'est le naturalisme le plus complet. Dans ce système on suppose que c'est vers ce tout que doivent converger tous les efforts de l'humanité, qui serait appelée à marcher par cette voie vers un progrès indéfini. La religion et l'Église ne doivent plus être qu'un ressort puissant, pour accomplir cette œuvre capitale ; et c'est l'État qui est le moteur premier, l'Eglise ne peut être qu'un rouage docile ; le surnaturel est le serviteur de l'ordre naturel, le salut est subordonné au bien terrestre. Les catholiques ont-ils pris garde à ce qu'il y a d'exorbitant et de contraire à leur foi dans ces conceptions et dans leurs conséquences ? Et cependant qu'il est difficile aujourd'hui de se défendre de ces idées, qui ont tout envahi !

Or, l'ennemi est sévèrement logique dans toutes ses déductions : et l'historien catholique sera contraint de le suivre, bon gré mal gré, dès qu'il aura accepté ses principes.

Ainsi il faudra d'abord accepter la doctrine du progrès continu, toute contradictoire qu'elle puisse être. Les siècles dont nous nous occupons, siècles de sainteté, siècles de l'enfantement d'un monde nouveau à la vie de l'Évangile, ne sont plus que des siècles de décadence, dans lesquels à toute heure il faudra plaider les circonstances atténuantes, en faveur

de ce qu'on appelle le mauvais goût, les défections de la conscience morale, les ignorances, les faiblesses, les défauts de ces gloires admirables de l'Église. Et dès lors on se borne à chercher au milieu des ruines, les débris des richesses naturalistes et païennes. Le mérite unique de l'Église c'est de les avoir conservées ! Car c'est là, ajoute-t-on, que se trouve le fonds d'où sont sortis les trésors, amassés par les travaux modernes; en y joignant d'un autre côté les éléments apportés par les mœurs des Germains ! Jusqu'où cet enseignement du naturalisme, peut entraîner les chrétiens les plus sincères !

Aussi tout en convenant que l'esprit chrétien savait trouver l'expression qui lui convient, et qu'il n'aurait pu se couler dans les moules païens, on apprécie peu ses œuvres, parce qu'elles n'ont pas la forme grecque ou romaine. On constate que le paganisme côtoyait le christianisme, et qu'il produisait la corruption, dès qu'il arrivait à pénétrer ; avec cela on s'associe au blâme du rationalisme contre saint Grégoire, saint Ouen et les saints Évêques du temps, qui cherchaient à écarter la passion si pernicieuse des lectures et des études païennes. On goûte médiocrement la poésie des psaumes, parce qu'ils n'ont pas la beauté du langage, dans laquelle le paganisme à mis la condition principale de la poésie. On finit par avouer qu'on ne sait plus ce que c'est que la poésie, et on ne voit dans les religions le berceau des arts, que grâce à leur symbolisme; comme s'il n'était pas évident que la religion est la source de toute poésie parce qu'elle est la révélation du Beau, qui ne se trouve complet qu'en Dieu, parce que la religion est la source de toutes les grandes idées, de tous les grands sentiments, de toutes les nobles inspirations !

Qu'il est triste le temps où les plus belles intelligences, les cœurs les plus sincères et les plus généreux, munis d'une science immense, consumés par des travaux héroïques, sont entraînés par le courant des idées, la tyrannie de l'opinion, et les obscurcissements de la vérité, à n'arriver qu'à des œuvres voilées de ténèbres et dangereuses pour les jeunes intelligences. Ce n'est pas, par exemple, dans les œuvres d'Ozanam, de

si douce pourtant et de si généreuse mémoire, qu'un jeune homme peut aller chercher l'appréciation des siècles que nous étudions. Le naturalisme du temps où il a vécu, l'a conduit trop loin des idées chrétiennes.

Disons nettement et hautement que l'Église est essentiellement un foyer de lumières, et que le travail de l'instruction véritable n'a point cessé dans son sein et à aucune époque ; à l'époque dont nous parlons, moins que jamais. Tout chrétien a l'obligation de travailler chaque jour à acquérir les lumières de la foi ; l'instruction est l'essence même du christianisme ; sans doute il ne s'agit pas d'une instruction quelconque, de cette instruction qui place avant tout les sciences matérialistes et utilitaires ; encore moins de la connaissance du mal, ou de ces choses d'apparat qui donnent un misérables vernis destiné à voiler la pauvreté du fond ; les chrétiens poursuivent la science qui forme les consciences, qui enseigne le devoir et en donne les motifs et les moyens ; c'est la science des âmes et la science de la vie ; la science du gouvernement de soi-même et des autres ; l'art des arts.

Aussi durant cette période, on rencontre de toutes parts les grandes sources de l'instruction dogmatique et morale ouvertes par l'Église. Et d'abord il faut mettre en première ligne ces prédications de tous les jours, que le zèle inépuisable des pasteurs les plus illustres multiplie sans cesse. La prédication de la parole sainte est le point principal de toutes les réunions liturgiques ; le sceau capital des pasteurs et peuples. On l'a tellement oublié de nos jours, que l'on n'y prend plus garde dans l'étude des siècles chrétiens. Certes l'instruction proprement dite en sortait à flots, pour des peuples qui s'y intéressaient si vivement, et qui méditaient eux-mêmes à toute heure, le texte des livres sacrés, l'objet des homélies du temple. De plus les ministres de l'Eglise, poussés par les conciles, créèrent des écoles sous toutes les formes. Les écoles épiscopales et les écoles monastiques furent partout célèbres, et formèrent les plus illustres élèves ; les monastères se multiplièrent à l'infini, et les écoles avec eux. Enfin les conciles prescrivirent aux prêtres

d'attirer à eux les enfants pauvres, pour les instruire. L'Église n'a pas prescrit l'instruction obligatoire, mais elle réalise par la conscience et par le cœur, l'instruction gratuite et universelle ; et c'est ainsi que son histoire répond aux reproches d'ignorance et d'obscurantisme, qu'on lui a adressées parce qu'elle ne songeait pas au superflu avant le nécessaire.

Pendant ces quatre siècles les arts chrétiens ne furent point stériles. La poésie fut d'abord enchaînée aux souvenirs païens et souvent dévoyée par leur tyrannie. On chanta Jésus-Christ et les saints, mais pour faire accepter ces idées par tout ce monde romain, converti en foule et tout enthousiasmé de sa littérature profane, il fallut tout revêtir de la forme consacrée par Virgile ou Horace. Or, l'inspiration chrétienne subit par là une gêne qui la retint captive et qui ramena souvent les chrétiens aux idées et aux sentiments païens. Plusieurs grandes intelligences, disions-nous, et entr'autres saint Sidoine, Apollinaire, Ausone, saint Fortunat et quelques autres ont donné prise à des critiques fondées ; et leur exemple devrait nous servir de leçon. Plusieurs allèrent plus loin, et la manière d'écrire emporta chez eux la manière de vivre. La pente est très-naturelle, aussi c'est une singulière raison à nous donner en faveur des lettres profanes, que de nous offrir de pareils modèles. Mais un moment vint où les cœurs chrétiens sentirent le besoin d'une langue qui fût faite exprès pour l'idée ; ou plutôt cette révolution devait arriver sans parti pris par la force des choses. Cette grande révolution qui devait produire tant de chefs-d'œuvre, fut inaugurée hardiment par saint Ambroise et saint Fortunat. Les hymnes ambroisiens, le *Vexilla regis* et bientôt le *Stabat* et le *Dies iræ,* etc. feront singulièrement oublier le regret des odes d'Horace.

Les basiliques et toutes leurs richesses, marquèrent aussi le travail de la sève chrétienne aussi bien que sa fécondité, quoiqu'elle ait été bien entravée par les invasions qui venaient sans cesse renverser, piller, dévaster et réduire à l'impuissance des populations dépouillées. Non l'amour des cœurs chrétiens si ardent, si généreux, si actif, si magnifique ne

pouvait rester sans des expressions d'une richesse correspondante dans les arts comme dans la poésie. Dès qu'une idée puissante s'est emparée de l'âme, elle ébranle le cœur, et il faut qu'elle se fasse jour avec une forme qui lui soit propre, sous peine de se fausser de s'étioler, et de périr. Les obstacles furent grands et multipliés jusqu'au XIIe siècle. Charlemagne donna un moment de paix, et aussitôt les arts et la littérature chrétiens se firent jour. Les invasions des Northmans arrêtèrent cet élan sans l'éteindre absolument. Et puis, au XIIIe siècle, comme un fleuve longtemps contenu, le flot s'échappa de toutes parts pour donner les plus riches moissons.

Nous pouvons évidemment conclure : le grand fait de cette époque du monde c'est la transformation des Barbares en disciples de l'Évangile. Œuvre non moins merveilleuse que la conversion de l'empire romain par les Apôtres. C'est donc ce fait dominant et ces éléments qui doivent faire l'objet de l'histoire. Or, les éléments de cette grande révolution sont : l'Église romaine, les saints Évêques, les ordres monastiques et les saintes femmes. L'histoire politique et les arts ou les sciences ne peuvent se trouver qu'au second plan ; c'est l'ordre normal. Il est facile de comprendre dans quelles aberrations ridicules et malheureuses nous jettent nos programmes classiques ; et de conclure la voie que doit suivre un enseignement rationnel et chrétien.

Qu'on nous permette encore une conclusion, qui ressort bien évidente de tout ce qui précède. Jusqu'à présent toutes les collections des vies des saints, ont été faites en suivant les martyrologes. Une des dernières collections, des plus belles et des plus complètes, donne à la fin plusieurs tables, et entr'autres une table chronologique, dans laquelle les Saints sont rangés dans l'ordre des temps. Ne serait-il pas à désirer qu'on fit une collection dans ce dernier ordre, et quelle fût divisée en diverses époques, en tête desquelles on mettrait un aperçu général sur l'histoire de chaque période. On éviterait ainsi bien des répétitions nécessaires dans l'ordre journalier ; la physionomie de chaque saint ressortirait avec une vérité

bien autrement saisissante. On aurait ainsi une véritable histoire de la sainteté et des merveilles de la grâce de Dieu. Quel jour serait jeté dans les esprits sur l'histoire des temps chrétiens, et sur l'histoire du monde! car, dans les desseins de Dieu les Saints sont la raison et la source de la vie du monde et de tous les événements de l'histoire. Il serait facile, avec un volume qui renfermerait les martyrologes et une table selon l'ordre qu'ils assignent aux Saints, d'indiquer les vies à lire chaque jour, à ceux qui en ont la dévotion. Mais une histoire ainsi composée ne serait-elle pas l'histoire qu'il faut aux familles, aux âmes, aux communautés chrétiennes, à tous les chrétiens sérieux, qui doivent aller chercher dans l'histoire, l'aliment de la foi, de tous les devoirs, de toutes les vertus de leur profession et les vues de la Providence sur la conduite de ce monde ! Espérons qu'une heure viendra, où toutes ces choses reprendront leur importance dans les esprits, pour que ce livre devienne possible autant qu'il est désirable.

Cette histoire serait en même temps la plus éclatante des démonstrations évangéliques, car elle est le caractère le plus réservé de l'Église de Jésus-Christ et le plus inaccessible à toute contrefaçon. La sainteté en permanence à toutes les époques, apparaissant non plus comme un accident, mais comme le résultat nécessaire et constant de la sève chrétienne, est l'attestation irréfutable et irrésistible de la présence dans l'Église de l'Esprit sanctificateur. La sanctification n'appartient qu'à Dieu; c'est la marque la plus évidente de son action sur l'Église; il n'appartient qu'à Dieu d'aller pénétrer dans toutes les puissances de l'âme, pour les purifier, les agrandir, les transfigurer, les porter plus haut que le génie et que l'héroïsme humain ; et en faire ce quelque chose qui nous saisit, et nous arrache ce cri intime : « C'est là le Fils de Dieu. »

Cette histoire serait le plus bel hymne qui se puisse composer, à la gloire de l'Église et à la gloire de Dieu.

T. DE SAINTE-MARIE.

LES CHAIRES D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

La création de nos Universités catholiques a valu à l'Université de l'État tout un système d'améliorations et de réformes ; et que l'on se plaigne encore de l'initiative catholique !

La Faculté de droit de Rennes n'a pas été épargnée dans la répartition des faveurs ministérielles : M. le Ministre de l'Instruction publique y créait dernièrement une chaire d'économie politique ; certes, à un certain point de vue, on pourrait se féliciter de cette bonne innovation : la distribution de la richesse et sa diffusion, tel est l'objet de cette science délicate qui embrasse les questions les plus vitales puisqu'elle traite nécessairement du capital, de sa production, des transformations multiples du travail, des règles qui régissent les rapports entre le capital et ce dernier, du prolétariat, du paupérisme, etc. Il est de toute évidence que ces importants problèmes recevront une solution différente suivant l'esprit dont sera inspirée la doctrine du maître ; autre sera la science économique des peuples chrétiens, autre celle des libres-penseurs et des philosophes de l'école matérialiste. Comment, en effet, traiter sans toucher à l'ordre supérieur et divin cette question palpitante du paupérisme, qui faisait frémir d'horreur Aristote à la vue de la société antique? Il y a donc une connexion indéniable entre la science économique et les vérités de l'ordre surnaturel ; ceci étant, M. Waddington a eu l'heureuse pensée de confier cette chaire nouvelle à un homme ho-

norable, nous le voulons bien, mais à un professeur israélite exposé par suite à froisser sans le vouloir les sentiments et la foi des jeunes étudiants bretons ; il les froissera nécessairement, ou il sera incomplet dans son cours, vague et indéterminé dans son enseignement. Comment envisagera-t-il la plaie béante du paupérisme que nos sociétés portent aux flancs, et qui est le plus formidable argument des fauteurs d'insurrection ?

Comment considérera-t-il le travail ? Dans les premiers souvenirs du genre humain, au milieu du renversement de l'ordre primitif qui suivit la chute originelle, la loi du travail apparut d'abord comme un châtiment. « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Une volonté miséricordieuse a fait que le châtiment répara la faute, et dans son humiliation même, l'homme trouva un nouvel élément de grandeur ; Dieu, en l'employant, l'ennoblit. Tel est le dogme chrétien du travail dont le sens profond n'est plus compris, et ne peut même être compris que par le chrétien.

L'Université de l'État continue la tradition de M. Duruy, et avec M. Waddington et M. Jules Simon pour patrons, elle professe la doctrine de l'état laïc, enseignant la science indépendante, la morale indépendante, l'économie politique indépendante. Il appartient aux pères de famille chrétiens de se préoccuper de cette question, et nos Facultés catholiques n'y perdront pas.

A propos d'économic politique, rappelons un trait fort instructif rapporté par un illustre Cardinal bénédictin dans une étude sur les *Bollandistes*.

« Un bon curé de campagne, pieux, savant et âgé, était depuis de longues années en quête d'un auteur d'économie politique ; les faiseurs de systèmes ne manquaient pas ; mais les bons auteurs faisaient défaut. Lassé, désolé, désespéré, il ouvrit un jour un volume de la collection des *Bollandistes*, et après quelques instants d'attention, il jeta un eri de joie, il avait trouvé dans cet ouvrage cyclopéen, dans les *Acta sanctorum*,

le plus beau et le meilleur traité d'économie politique que les hommes eussent pu inventer. »

Il nous est bien permis de douter que ce soit à cette source que les honorables professeurs que M. Waddington proposera à ses nouvelles chaires d'économie politique iront puiser leurs inspirations.

Pères de famille, à vous de répondre et d'en répondre un jour.

H[te] CHAVANON



L'ÉCOLE ET LE MAÇONNISME.

Il n'est personne, en ce singulier temps, qui ne connaisse une certaine secte de progressistes dont la volonté est de transformer le monde en transformant l'instruction de la jeunesse. Son programme, en ce qui concerne l'instruction primaire, est de frapper d'incapacité le Frère et la Sœur, et de mettre à leur place des laïcs, hommes et femmes. Ce n'est pas que la guimpe de la religieuse ou la robe du religieux n'abritent quelques connaissances, et même bien suffisantes, pour instruire l'enfant du peuple, mais ces connaissances ayant la religion pour compagne fidèle, il faut les bannir au nom du progrès. Ce qu'elle entend faire de l'enfant, il est facile de le deviner. On n'a qu'à lire ses livres, ses revues, ses journaux, ses discours dans les grandes et petites assemblées, pour être pleinement édifié sur ses pensées, sur ses intentions.

Jusqu'ici, qu'est-ce que l'enfant apprend à l'école primaire tout d'abord, comme point capital, avant tout le reste? La prière catholique qui élève ses premières pensées vers Dieu, et en fait autant d'hymnes d'amour et de reconnaissance. Il apprend dans sa lettre et son esprit le catéchisme, ce code de religion et de morale qui, à lui seul, pour la sûreté des personnes et des propriétés, pour le respect, la paix et la subordination dans les familles, pour la grandeur et la prospérité dans les États, fait plus que la plus nombreuse armée, que la meilleure police, qué la plus ferme magistrature, que tous les tribunaux ensemble. « Il y a, dit le philosophe Jouffroy qui n'a jamais passé pour clérical, il y a un petit livre qu'on fait

apprendre aux enfants, et sur lequel on les interroge à l'église ; lisez ce petit livre qui est le Catéchisme ; vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait ; comment elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant qui, de sa vie, n'y a songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime. Origine du monde, origine de l'espèce, question de race, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre ; rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme avec ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien ; et, quand il sera grand, il n'hésitera pas davantage sur le droit naturel, sur le droit politique, sur le droit des gens ; car, tout cela sort, tout cela découle avec clarté et comme de soi-même du Christianisme. »

Cette puissante armure morale donnée à l'enfant, on l'introduit graduellement dans le domaine du savoir humain afin qu'il y puise selon ses capacités et ses futurs besoins ce qui pourra en faire un citoyen heureux et utile aux autres. Voilà la méthode qu'ont employée nos pères et qui fit de nous ce peuple fort et vaillant dont l'histoire tient une si large place dans les fastes de l'humanité. Or, d'après la secte, cette méthode a fait son temps. Elle pouvait avoir quelque valeur quand il s'agissait d'abaisser l'esprit du peuple pour mieux l'asservir ; mais à présent qu'il est libre ou en train de le devenir, les croyances d'autrefois ne sont que de vieilles défroques dont il convient de se débarrasser. Les superstitions sont utiles à quelque chose dans le début des civilisations ; elles ne peuvent qu'en entraver la marche. lorsqu'elles ont acquis un grand développement, lorsqu'elles sont au point culminant de leur évolution totale. Tel est l'enseignement de nos modernes réformateurs. Il s'agit donc de soustraire l'école à toute influence religieuse, d'en chasser le Prêtre et la Sœur et le Frère. Il s'agit d'habituer le peuple, non pas seulement à secouer toute influence théocratique, mais même à se passer de Dieu, à moins que cette idée ne soit quelque chose de va-

gue et de nébuleux qui n'oblige à rien. Dieu est un être que chacun est libre de concevoir et d'honorer à sa manière, ou de ne pas honorer du tout; en sorte que religion et culte, croyances et hommages sont choses purement facultatives, doivent être confinés dans le sanctuaire de la conscience individuelle. Et, comme la conscience n'est plus libre du moment que par voie d'enseignement on lui impose tout un ensemble de croyances et de pratiques, il faut bannir de l'école tout autre enseignement que celui de la science.

Les moyens pour en arriver là sont que l'instruction devienne la propriété de l'État; dès que la secte en aura la direction, qu'elle soit laïque, c'est-à-dire dégagée de toute idée religieuse; obligatoire, afin que nul enfant du peuple n'échappe à l'impiété.

Le jacobinisme d'aujourd'hui, fils légitime de celui de 93, en a toutes les doctrines et toutes les habiletés. Il comprend que, pour être maître du pays, il lui faut être le maître de son instruction. Aussi, tous ses efforts tendent à ce but suprême : s'emparer de l'école, la dominer entièrement. Mais par où commencer la croisade dont le résultat doit être de déchristianiser la France et de la jeter dans les bras du maçonnisme? La société est un grand corps dont les membres, étroitement liés les uns aux autres, se pénètrent sans se confondre, exercent les uns sur les autres une action qui se traduit en une vaste harmonie. Avec le peuple religieux, en temps de suffrage universel, il est à craindre qu'un jour ou l'autre, l'urne électorale crée de toutes pièces un pouvoir rétrograde dont tout le souci soit de fortifier le vieil édifice de croyances surannées; il semble donc qu'il faudrait commencer par s'emparer de l'âme du peuple, et après l'avoir vidée de toute superstition religieuse, la remplir de l'idée moderne, qui se résume dans l'indépendence absolue de la raison humaine. D'autre part, à quoi servirait que le peuple en masse fût aux ordres du jacobinisme, si celui-ci doit rencontrer dans les classes élevées qui forment les cadres de l'armée et des administrations une opposition permanente à ses desseins, à ses vues, à ses projets?

Le prosélytisme sectaire, pour être vraiment efficace et avancer vers son but, doit donc être universel et simultané ; diriger en même temps son action sur la nation entière afin de la pénétrer de son esprit, de lui communiquer son souffle. Or, les traces de cette action sont partout visibles.

Il y a une loi de rénovation religieuse et de liberté sacrée qui permet à l'Église d'ouvrir des universités où la foi des jeunes gens doit s'affermir pour l'étude des sciences ; la secte n'aura ni trève, ni repos, qu'elle ne l'ait abolie. Elle s'y est essayée une fois sans réussir ; mais devenue plus forte, un second assaut sera couronné de succès.

Il y a dans l'Église une milice qui lui tient au plus profond du cœur, au plus vif de ses entrailles. Son dévouement à la Religion est sans bornes, et ses moyens pour l'exercer sont les sciences, les lettres, l'art, l'enseignement et la prédication, la charité dans ses meilleures formes ; la secte poursuit les Jésuites d'une haine forcenée. Contre eux, elle écume et rugit, elle invoque des décrets de proscription, elle demande des lois de colère plus dignes de cannibales en fureur que d'hommes libéraux et civilisés.

Par contre, elle environne de tendresse l'Université qui n'est que l'application de la plus criminelle pensée, le despotisme des âmes. Il faut la fortifier, injecter dans ses veines un sang nouveau, une vie nouvelle qui la rende capable de lutter victorieusement contre les artisans d'obscurantisme, contre tous ceux qui insultent à la raison, font peser sur l'esprit des jeunes gens le joug de dogmes abrutissants, travaillent à humilier l'homme pour le mieux asservir.

L'enseignement des jeunes filles n'échappe pas à la sollicitude maçonnique. Tout ne peut se faire en un jour et à la fois, mais son dessein bien arrêté est de l'arracher des mains pieuses qui le détiennent dans sa majeure partie. La femme a sa part dans l'œuvre de régénération que la secte médite. Le père émancipé de l'Église, c'est beaucoup, ce n'est pas tout ; la mère doit aussi le devenir. Les couvents où vont se former nos sœurs et nos futures mères, en y apprenant tout ce qui orne l'esprit,

élève le cœur, attache à la Religion et à l'Église, les couvents sont le cauchemar du sectaire. Il voit en eux les forteresses du Christianisme qu'il lui tarde de raser. On n'a pas encore vu, dans les débats parlementaires, apparaître une proposition de loi qui exigera des Sœurs le brevet et supprimera les Lettres d'obédience ; mais cela tient à l'opportunisme, à ce que le présent est encore trop enfoncé dans l'ornière du passé. Cette proposition est dans l'air et ne tardera guère à se produire. Elle marquera la première étape dans la voie des réformes en projet. En attendant, la *ligue de l'Enseignement* qui est une œuvre exclusivement maçonnique, fonctionne un peu partout, à Paris particulièrement. C'est là que dans des pensionnats modèles, de grandes dames apprennent à de jeunes filles cette éducation libérale et forte qui exclut tout préjugé, établit la raison, le seul guide de la conscience, la seule souveraine de la pensée et du sentiment. L'impiété du XVIII[e] siècle, il faut l'avouer, manquait fort heureusement de courage et de logique. Ses coryphées avait gardé du passé le respect de l'enfance. Mauvais pour eux-mêmes, ils étaient bons pour leurs enfants qu'ils envoyaient au couvent apprendre la foi, la morale catholique, ensemble avec la piété filiale. L'impiété du jour se pique de plus d'honneur. Elle entend conformer ses actes à ses pensées. Ce qu'elle rejette pour elle-même, elle entend le rejeter pour ses enfants qu'elle veut à son image et ressemblance.

Qu'adviendra-t-il quand toutes les écoles seront sous l'influence et la domination du radicalisme? On peut le prévoir en jetant les yeux sur ce qui se passe dans les pays qu'il gouverne. Tout dernièrement, dans le Jura Bernois, M. Froidevaux, directeur du collége de Porrentruy, maçon rose-croix, prenait la parole pour déclarer :

La nécessité du partage des biens d'après les idées socialistes et communistes ;

La négation de tout culte de la part de l'État, ou suppression radicale du budget des cultes.

En même temps, il ornementait son discours de paroles dont le *Bien public* ou *les Droits de l'homme* n'ont pas la spécialité exclusive. « Jésus-Christ, disait-il, fut un paresseux dans toute la force du terme. »

Un collègue de ce blasphémateur, M. Friche, directeur de l'École normale du Jura, disait dans une réunion d'instituteurs tenue en avril : « Oui, nous voulons le schisme ; ce que nous voulons, c'est la séparation radicale de Rome et du Jura. » Voilà, pour tenir nos écoles, le genre de maîtres que l'avenir nous réserve.

Pour accomplir toutes ces réformes qui ne peuvent avoir lieu que sur les ruines du passé ou après la complète transformation de la société actuelle encore pétrie de Christianisme, la franc-maçonnerie doit beaucoup travailler l'opinion, et chaque jour, par une action lente, mesurée, mais constante, la détacher de l'Église et de toutes les institutions qu'elle protége, et dont, à son tour, elle reçoit appui. Il lui faut, à force de calomnies et de mensonges savamment calculés, corrompre la nation dans son cœur et dans son âme. Tout cela, le maçonnisme le fait par tous les genres d'influences et de forces dont il dispose, et surtout par la presse, l'arme la plus redoutable des temps modernes. On verra clair dans les événements du jour, dans leur origine et dans leurs développements, lorsque l'histoire, ayant enfin démêlé les fils qui se tissent au fond des antres secrets, elle pourra exposer tout ce que la secte a mis en jeu d'action et de puissance. Quant à présent, ce qu'on en sait positivement, c'est que son organisation tient tout le territoire dans un réseau serré d'intrigues, et rayonne des centres dans toutes les extrémités. Il n'y aura bientôt plus si petit arrondissement où elle n'ait un journal à ses ordres, patronné et soudoyé par elle. Du haut de ces tribunes, elle ment au peuple sous prétexte de l'instruire. Sources d'empoisonnement quotidien, ces feuilles pénètrent partout, détruisant, dans l'esprit du paysan et de l'ouvrier, tout ce qui y reste d'amour et de respect pour les grands principes de la Religion et de la morale. Un peuple a beau porter dans son sein les éléments

de la plus extraordinaire vitalité, à la fin, il doit succomber aux assauts répétés de l'erreur et du vice. Aussi est-il facile de prévoir, ou que Dieu, dans son infinie miséricorde, imposera silence aux sophistes, ou que la société ira, un jour prochain, s'engouffrer dans l'abîme du mal qui marque la fin des peuples.

André Dufaut.



L'ENSEIGNEMENT PAR LA PRESSE

ET LES CABARETS.

Une étude sur ces deux libertés malsaines a sa raison d'être dans la *Revue de l'enseignement chrétien*.

En effet : de même que les hommes de bien ont deux moyens de s'instruire, par la fréquentation de la chaire et des écoles catholiques, et par la lecture de bons livres, de même, les masses ont deux méthodes pour se dépraver, la lecture d'ouvrages impies ou immoraux et la fréquentation du cabaret.

C'est donc faire acte de patriotisme que de protester contre la liberté de la presse et des cabarets. Parlons d'abord de la première de ces libertés.

Depuis quelques années, la littérature française est devenue un cloaque, et l'infection qui s'en exhale augmente encore depuis quelques mois; les feuilles les moins suspectes d'austérité, commencent à s'épouvanter de cette incontinence. Tout ce que nous respectons est traîné dans le ruisseau, tout ce que nous méprisons est élevé sur le pavois.

Dieu, la morale, la propriété, la famille, l'Église catholique, ses prêtres, ses religieux, et ses religieuses ses institutions, sont non-seulement discutés, mais flétris avec un cynisme que ne connurent jamais nos pères même au plus mauvais jours de la Terreur; et, trop souvent, l'autorité reste indifférente devant cette audace.

Faire ou prêcher le mal est une faute grave, mais lui assurer l'impunité est un crime social. Car cette insouciance systé-

matique double la hardiesse des corrupteurs et paralyse le bon vouloir des honnêtes gens.

Et c'est l'époque que l'on choisit pour élaborer la loi qui proclamera *la liberté illimitée de la Presse!*

Il ne faut pas que l'on nous accuse d'exagération. La moitié de la France a lu avec horreur l'apologie *du crime du 21 janvier*, les immondes attaques contre les Jésuites, et les autres Congrégations religieuses, et les sacriléges diatribes contre les héros élevés sur nos autels. Si *Les Droits de l'Homme* occupaient le premier rang dans cette armée satanique, il ne manquait pas de satellites dans la capitale et en province.

La France foulée par le talon prussien, suit avec une douloureuse et très-légitime préoccupation, les péripéties de la question d'Orient. Elle se demande avec anxiété si derrière le tapis vert de Constantinople, le prince de Bismark ne nous ménage pas un coup de théâtre terrible, peut-être une nouvelle invasion.... Hélas! il est une invasion qui lui coûtera ni un thaler ni un homme, c'est l'invasion de l'impiété et de l'immoralité. Cette invasion là est faite; en servant la Prusse, elle nous rend la risée de l'Europe. Elle conduit fatalement à la Commune. Les otages sont désignés; ils sont beaucoup plus nombreux qu'en 1871.

Et c'est le moment que l'on choisit *pour voter la liberté de la Presse!*

Nous le proclamons bien haut, la liberté illimitée de la Presse, c'est une monstruosité politique et sociale; c'est la banqueroute de tous les principes, c'est l'acheminement à la plus hideuse sauvagerie.

Son premier résultat pesera surtout sur le peuple.

Et voilà pourquoi:

Le peuple croit ce qu'il lit, et il pratique ce qu'il croit; par conséquent il cherchera à mettre en pratique les ignobles doctrines de la presse impie immorale, et révolutionnaire.

M. Blanc de Saint-Bonnet avait mille fois raison lorsqu'il s'écriait: « qu'une idée aussi inouïe que celle de la *liberté de la Presse* ne pouvait être pratiquée que par un pouvoir décidé à

sacrifier la foule, à extirper la foi, à détruire les mœurs, à ruiner les fondements de la société ! »

C'est un fait certain, indubitable, prédit par les moralistes sous l'Empire, l'invasion et la Commune ont été préparées par la corruption intellectuelle et morale, et par la connivence du pouvoir. Au moment de l'Exposition de 1867 les scandales venus de haut étaient considérés presque comme licites ; et Renan et Sainte-Beuve, les *contempteurs du Christ*, reçurent des félicitations princières.... et ensuite nous essuyâmes notre premier échec jour pour jour au moment où le dernier soldat français abandonnait la garde du Saint-Père !

Il faut une religion au peuple ; elle lui conserve l'espérance. Si on lui ôte l'espérance, il rugit et se révolte.

Faute d'observations plus élevées et moins utilitaires, cette pauvre armée de conservateurs aux abois devrait être frappée par le raisonnement.

N'oublions pas, non plus, que le jour où l'on proclamera la *liberté de la Presse* on aura le droit de tout imprimer ? A-t-on réfléchi à ces conséquences ? Ce jour-là la répression des crimes les plus caractérisés sera enrayée. En effet, pour réprimer il faut des juges énergiques, une armée disciplinée. Comment obtiendra-t-on cette double sauvegarde, si d'infâmes folliculaires s'étudient à déconsidérer et la magistrature et l'armée, les deux dernières forces morales qui subsistent encore ?

Que fera-t-on le lendemain de l'octroi de cette funeste liberté ou le surlendemain ?

Nous posons la question à M. Jules Simon, et malgré son optimisme nous sommes convaincu, qu'il ne peut, dès à présent, répondre de l'ordre à ce moment-là, et cependant il fut jadis le partisan de la liberté illimitée de la presse. Certaines déclarations feraient supposer que les désillusions commencent.

Une liberté qui marche de pair avec la *liberté de la Presse*, c'est la *liberté des cabarets*.

Comme elle a été demandée à la Chambre, il y a quelques mois, nous croyons faire acte de patriotisme en protestant contre cette liberté détestable.

Ici le *Siècle*, oui le *Siècle* dont M. Jules Simon fut jadis le directeur, nous fournit de précieux renseignements. Hâtons-nous de les donner.

« On compte, » dit-il, « dans la plupart des villes 200 cabarets pour 10,000 habitants ; en n'admettant que la moitié pour la moyenne générale, une recette brute de 20 francs par jour pour chaque cabaret, donne un total de 7 millions par jour pour la France ou 2 milliards et demi, par an, c'est-à-dire le quart présumé du produit de tout le territoire, et la moitié de la rançon qu'exigent les Prussiens ! » (*sic.*)

Le *Siècle* ajoute : « le temps passé au cabaret fait perdre à l'ouvrier une somme au moins équivalente à la dépense qu'il y fait, ce qui double la somme de perte exprimée ci-dessus. » Il se consomme donc chaque année au cabaret, d'après l'avis du *Siècle*, quatre milliards ! ! !

Et nous pouvons ajouter qu'au moins trois milliards et demi sont dépensés par le peuple, par le peuple qui vit à la sueur de son front, par le peuple dont les membres ont tant de peine à joindre les deux bouts ! *Trois milliards* sortent de la famille ouvrière où ils apporteraient tant de soulagement ! *Trois milliards* échappent à la surveillance de la femme, *la bête de somme du ménage ouvrier !* et sans contredit le membre le plus estimable de la famille ouvrière, le seul économe !

La liberté des cabarets est donc une pensée malsaine, anti-patriotique, anti-économique, immorale au premier chef.

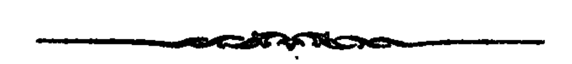
Qu'on consulte les femmes, les mères, les sœurs, les filles des ouvriers, toutes ou presque toutes maudiront le cabaret où l'esprit s'hébête, l'âme s'atrophie, la religion s'éteint, la morale s'oblitère. Le cabaret tue l'esprit de famille ! Il tue la famille. Développés pour gagner des partisans à Napoléon III, les cabarets ne servent qu'au fisc ! Mais qu'est-ce que le fisc en face de la vitalité d'une nation !

Supprimons les cabarets, et nous augmenterons la population et l'augmention de la population contrebalancera le déficit produit par la fermeture des tripots.

En résumé, au nom de nos intérêts les plus chers, *pas de liberté de la presse, pas de liberté des cabarets.*

Hélas ! nous craignons bien de n'être pas écouté ! Un homme célèbre de l'antiquité dans un accès de scepticisme s'écria un jour : « *Vertu ! tu n'es qu'un mot.* » En observant les doctrines insensées de ceux qui nous gouvernent, ne pourrions-nous pas nous écrier : Patriotisme, tu n'es plus qu'une vieille formule inusitée au XIX[e] siècle.

V[te] Gabriel de CHAULNES.



CONCOURS

DE POÉSIE, DE MUSIQUE ET DE PEINTURE

OUVERTS PAR LE COMITÉ CATHOLIQUE DE LILLE.

L'esprit de foi des catholiques du monde entier et leur dévouement pour le Saint-Siége se manifesteront avec éclat le 21 mai et le 3 juin de l'année 1877, cinquantième anniversaire de la préconisation et de la consécration épiscopale de Pie IX. Il est juste que les Beaux-Arts, dont l'Église et la Papauté ont toujours protégé le développement, rendent aussi leur hommage au Souverain-Pontife et contribuent à conserver le souvenir de ce glorieux anniversaire.

C'est cette pensée qui a inspiré au Comité catholique de Lille la résolution d'ouvrir des concours de Poésie, de Musique et de Peinture, à l'occasion des fêtes qui seront célébrées à Rome le 21 mai et le 3 juin. Il s'adresse, dans ce but, à tous les poètes et à tous les artistes catholiques de la France et de l'étranger.

Concours de Poésie.

ARTICLE PREMIER. — Un concours de poésie est ouvert par le Comité catholique de Lille à l'occasion du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de notre Saint-Père le Pape Pie IX.

ARTICLE SECOND. — Les concurrents devront présenter :

Une poésie lyrique,
Ou un poème ayant au moins 200 vers,
Ou un chant populaire.

ARTICLE TROISIÈME. — Le sujet sera : *le Pontificat de Pie IX.* La Commission désire, sans l'exiger absolument, que les concurrents rappellent le cinquantième anniversaire, à l'occasion duquel est ouvert le concours. Ils pourront n'envisager le règne de Pie IX que dans l'un ou quelques-uns de ses faits les plus importants.

ARTICLE QUATRIÈME. — Pour chacun des trois genres de poésie qui viennent d'être mentionnés, sera décerné un prix, qui consistera, selon le mérite des pièces :

En 500 francs et une médaille de vermeil,
Ou 300 francs et une médaille d'argent,
Ou 200 francs et une médaille de bronze.

Des mentions honorables de 100 francs pourront être accordées.

ARTICLE CINQUIÈME. Les poésies devront être envoyées au secrétariat de la Commission des concours, rue Négrier, 31, à Lille, avant le 31 août 1877. Elles ne seront pas signées; elles porteront une épigraphe ou devise, répétée dans un billet cacheté indiquant le nom, les prénoms, la qualité et la résidence de l'auteur Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la pièce obtiendrait un prix.

ARTICLE SIXIÈME. — La Commission se réserve le droit de n'accorder aucun des prix ci-dessus indiqués, s'il résulte de l'examen du jury que les œuvres présentées n'ont pas un mérite suffisant.

Concours de Composition musicale.

ARTICLE PREMIER. — Le Comité catholique de Lille met au concours la musique d'une Cantate en l'honneur de Pie IX.

ARTICLE SECOND. — Un prix de 1,000 francs et une médaille d'or seront décernés.

Un second prix de 500 francs et des mentions honorables pourront être aussi accordés, si le jury le juge à propos.

ARTICLE TROISIÈME. — Les compositions devront être adressées franco au Secrétariat de la Commission des Concours, rue Négrier, 31, à Lille, avant le 31 août 1877.

Une exécution de la Cantate devant probablement avoir lieu au mois de novembre prochain, époque de l'Assemblée générale des catholiques du nord de la France, la date du 31 août est de rigueur ; aucun sursis ne pourra être accordé.

Les envois ne seront pas signés. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté indiquant le nom, les prénoms, la qualité et la résidence de l'auteur. Ce billet ne sera ouvert que dans le cas où la composition obtiendrait l'un des prix.

ARTICLE QUATRIÈME. — Les œuvres couronnées deviendront la propriété exclusive de la Commission. Leurs auteurs s'engageront à fournir, outre les grandes partitions d'orchestre, une partition réduite pour orgue et pour piano.

ARTICLE CINQUIÈME. — La Cantate devra être précédée d'une introduc-

tion symphonique. Elle sera composée exclusivement pour voix d'hommes, avec accompagnement d'orchestre.

Le caractère de la musique devra être profondément religieux et correspondre aux sentiment qui dominent dans chaque strophe et chaque chœur de la cantate, dont les paroles seront envoyées prochainement aux journaux catholiques et aux Semaines religieuses de la France et de l'étranger ainsi qu'aux revues musicales.

ARTICLE SIXIÈME. — La Commission se réserve le droit de n'accorder aucun des prix indiqués ci-dessus, s'il résulte de l'examen du jury que les œuvres présentées n'ont pas une valeur suffisante.

Concours de Peinture.

ARTICLE PREMIER. — Un concours de Peinture est ouvert par le Comité catholique de Lille, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la consécration épiscopale de Pie IX.

ARTICLE SECOND. — Les concurrents devront présenter un tableau rappelant le Pontificat de Pie IX, soit dans son ensemble, soit dans l'un de ses faits les plus importants ou même de ses épisodes.

ARTICLE TROISIÈME. — Deux prix seront décernés. Ils consisteront.

Le premier en 1,500 fr. et une médaille d'or;

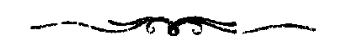
Le second en 700 fr. et une médaille de vermeil.

ARTICLE QUATRIÈME. — Les tableaux devront être envoyés franco, pour le 1er juin 1878, au secrétaire de la Commission des concours, rue Négrier, 31, à Lille.

ARTICLE CINQUIÈME. — Ils feront partie, si la Commission le juge à à propos, d'une exposition de Peinture religieuse que le Comité catholique se propose d'ouvrir, pour les artistes de la France et de l'étranger, au mois de juillet 1878. Le programme de cette exposition sera publié prochainement.

ARTICLE SIXIÈME. — La Commission se réserve le droit de ne pas accorder ou de n'accorder qu'en partie les prix indiqués ci-dessus, s'il résulte de l'examen du jury que les œuvres présentées n'ont pas une valeur suffisante.

Pour tous les renseignements, s'adresser au Secrétaire de la Cammission des concours, rue Négrier, 31, *Lille.*



BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDE SUR BOURDALOUE (1).

En recommandant aux lecteurs la brochure de M. Poulin, j'accomplis tardivement un devoir. Ils trouveront, à la lire, ce que j'y ai trouvé moi-même, un grand charme et plus d'un profit.

« Bourdaloue est aussi célèbre que ses œuvres sont peu connues. » M. Poulin s'attache à nous faire connaître l'homme, tel que ses écrits le laissent entrevoir, et l'orateur avec les traits caractéristiques de la parole. Le prédicateur des rois fut aussi le roi des prédicateurs, suivant le mot d'un de ses contemporains. Maître dans l'enseignement dogmatique, maître dans l'enseignement moral, il se proposa toujours un but pratique, et procéda toujours avec une méthode rigoureuse qui n'offrait aucune prise au sophisme. Il occupe un des premiers rangs dans la littérature française, et, comme sermonnaire, il n'a pas eu à souffrir d'être monté dans la chaire après Bossuet et avant Massillon.

Telle est, à peu près, la division de l'ouvrage de M. Poulin.

Bourdaloue a été, tout récemment, l'objet de travaux approfondis. L'étude que lui a consacrée M. Poulin peut être lue avec fruit, même quand on a lu la grande thèse de M. Fougère et *la Société française au XVIIe siècle*, de M. Belin. En un petit nombre de pages, notre auteur a fait un portrait de maître, où se retrouvent, en des proportions correctes, tous les traits qui font vivre une physionomie, et où il ne manque rien, si ce n'est les détails accessoires.

Quand un critique entreprend l'étude d'un maître, il doit s'atta-

(1) Par FRÉDÉRIC POULIN, licencié ès-lettres. Paris, Téqui, libraire-éditeur, 6, rue Mézières, 1876 (In-8°, 67 p.)

cher surtout à reproduire, dans son analyse, la méthode, le goût et, en quelque sorte, la manière de l'homme de génie qu'il nous présente. Voilà pourquoi j'aime à retrouver, sous la plume de M. Poulin, quelque chose de cette précision, de cette clarté, de cette marche sûre et droite vers le but, qui ont fait Bourdaloue ce qu'il est.

Un trait ou deux suffiront-ils à justifier cette appréciation? Le lecteur en jugera.

Après avoir cité un beau passage où Bourdaloue stigmatise, avec une grande vigueur, un des criants abus de son siècle, qui portait les parents à consacrer à Dieu, sans consulter Dieu, ceux de leurs enfants qu'ils ne pouvaient ou ne voulaient pas doter, M. Poulin y prend l'occasion de flétrir, en quelques mots, dignes de son modèle, l'abus que notre siècle a substitué à celui que condamnait Bourdaloue.

« Faut-il ajouter que les temps sont bien changés, et que ce n'est pas dans ce sens aujourd'hui que les parents font violence à la vocation de leurs enfants? Mais c'est toujours le même mépris du domaine souverain de Dieu, la même exagération des droits des parents. Les abus ne meurent pas, ils ne font que se transformer. »

Peut-être pourrait-on ajouter : et que grandir? car, les *victimes*, enfermées dans le cloître avaient encore la ressource offerte par saint Jérôme : *Si non es vocatus, fac te vocatum*. Peut-on en dire autant des *victimes* ravies à Dieu pour être jetées au monde comme une proie? Quoi qu'il en soit, ne sentez-vous pas que si Bourdaloue était de notre temps, il ne parlerait pas autrement?

Puisse la lecture de ces bonnes pages porter quelques jeunes hommes sérieux, s'il en est encore, à méditer les œuvres d'un homme de génie, qui sans doute acheva de fixer notre langue, mais dont la la plus grande gloire est d'avoir su faire entendre la vérité à une cour corrompue, à un siècle déjà travaillé par l'esprit d'erreur, que sa vertu dominait, que sa dialectique terrassait et que son éloquence avait le don de subjuguer! Il sut aussi trouver et dire avec dignité le mot qui convenait aux situations délicates. Un grand capitaine et un grand roi, Louis XIV et Condé tombèrent un jour dans ses filets. Les *Menteuses* de Pascal n'empêchèrent pas ce Jésuite d'être, pendant près d'un demi-siècle, le prédicateur couru et goûté, et de répandre, du haut de la chaire, des enseignements d'une rigueur

théologique éprouvée. On croirait que de Maistre venait de lire Bourdaloue quand il disait, et avec tant de raison : *La théologie est la première des sciences exactes.*

Malgré son fanatisme calviniste, Vinet admirait sincèrement Bourdaloue, et c'est lui qui a si bien résumé en quatre mots la vie du grand orateur sacré : « Il prêcha, il confessa, il consola, puis il mourut. »

L. ALLEMAND.

THEOLOGIA UNIVERSA DOGMATICA ET MORALIS AD ÆTATEM NOSTRAM ET AD SCHOLARUM USUM ACCOMMODATA, auctoribus Patre Thoma ex Charmes et Abbate Desorges olim theologiæ dogmaticæ et moralis professore (1).

Nous présentons au clergé une nouvelle édition de la Théologie de Thomas de Charmes, un des ouvrages classiques du XVIII[e] siècle les plus connus et les plus dignes de l'être; la méthode, la précision, la netteté de l'exposition, la sûreté des principes, la sagesse des applications morales offrent au séminariste et au prêtre toutes les garanties désirables. Saint Alphonse de Liguori a inspiré la partie morale, les grands scholastiques du XIII[e] siècle ont présidé à la rédaction de la dogmatique, le docteur subtil a, comme il convient, à côté et au-dessous de l'Ange de l'École, une place digne de son mérite, place que lui réservait naturellement d'ailleurs le respect et la piété filiale d'un de ses frères et de ses fils. M. l'abbé Desorges, professeur connu et estimé, rédacteur habituel de l'excellente *Semaine du Clergé*, a bien voulu prêter à M. Vivès son utile concours pour adapter aux nécessités contemporaines, le livre du professeur franciscain. Les définitions du Concile du Vatican exigeaient d'ailleurs, au moins pour le traité de l'Église et du Souverain-Pontife, une rédaction nouvelle. Peut-être le savant éditeur aurait-il pu suivre l'ordre tracé par le Concile et placer à la tête de son traité *de Ecclesia*, les thèses de *Primatu Petri* et *Romani Pontificis*; peut-être aussi, pour faire ressortir davantage la règle de Foi catholique, aurait-il pu réserver à la Tradition la place qu'elle occupe nécessairement dans la genèse de la Foi et que lui a si largement et si sage-

(1) Paris, *Vivès*, 13, rue Delambre.

ment donnée l'illustre cardinal Franzelin : Quoi qu'il en soit de ces imperfections de détail, l'œuvre commune de Thomas de Charmes et de l'abbé Desorges est une œuvre saine, profondément empreinte de l'esprit franchement catholique, digne en un mot de servir de thème aux développements d'un habile professeur. Nous n'hésitons pas à la recommander aux sympathies du clergé et à l'attention des élèves de théologie.

M. A.

PRIMA PRINCIPIA SCIENTIARUM, seu philosophia catholica, juxta D. Thomam ejusque interpretatores, respectu habito ad hodiernam disciplinarum rationem : Auctore Michaele Rosset. 2a Edit. 2 vol. in-18. Paris, Vivès.

Le cours de philosophie de Mgr Rosset, aujourd'hui évêque de Saint-Jean de Maurienne, publié sous ce titre, et dont la seconde édition est en vente, est déjà connu et estimé à sa valeur. Plusieurs séminaires l'ont adopté comme livre classique. Il n'est donc pas nécessaire d'en entretenir longuement nos lecteurs.

Nous aurons tout dit quand nous aurons remarqué que c'est un exposé court et exact de la plus pure doctrine philosophique de saint Thomas. Elle est là tout entière renfermée en deux volumes, il n'y manque aucun point important. L'auteur, pour atteindre son but, qui est de faire un ouvrage élémentaire, a retranché beaucoup de discussions plus subtiles qu'actuelles qui encombrent un peu quelquefois les anciens auteurs scolastiques, discussions nécessaires en leur temps, en présence des erreurs que la vérité rencontrait devant elles, mais aujourd'hui surannées.

Si l'on jette un regard sur l'histoire de la philosophie, on voit les erreurs venir tour à tour passer devant la vérité, essayer de l'entamer et mourir à ses pieds. On n'en parle plus. Il y en a pourtant quelques-unes qui résistent toujours, et qui, vaincues sous une forme, reparaissent continuellement sous des figures nouvelles. Au fond, les mêmes raisons les renversent ; mais ces raisons ont besoin aussi de recevoir un nouveau développement et de nouvelles applications.

Pour les ruiner, il est avant tout essentiel d'établir fermement la vraie doctrine. Le Docteur angélique qui, parmi tous les princes de l'ancienne école, est allé le plus au fond des questions, a fourni des réponses contre les erreurs de tous les temps. C'est dans cette source

auguste à laquelle l'Église ne cesse de nous rappeler, que Mgr Rosset a puisé toute sa doctrine. Mais il sait avec un art merveilleux l'appliquer comme remède à tous les désodres de la philosophie moderne.

Nous avons admiré surtout le beau chapitre sur l'origine des idées (tome II, p. 150), question éternellement débattue quoique résolue d'une manière invincible par l'école de saint Thomas, et qui a suscité dans notre siècle encore tant de débats. Toutes les tentatives anciennes et modernes viennent tomber devant le grand Docteur. Sensisme, idées innées, ontologisme, traditionalisme, sont tour à tour déboutés de leurs prétentions par une logique qui ne bronche jamais.

Mgr. Rosset, toujours avec les mêmes armes, attaque aussi les erreurs touchant le composé de matière et de forme, l'union de l'âme et du corps. Ici les décisions de l'Église lui servent d'appui, il s'en sert et les défend contre tous ceux qui cherchent à les interprèter à la méthode janséniste ou à diminuer leur portée.

Nous ne devons pas oublier de mentionner les illustres suffrages qui recommandent les *Prima principia scientiarum*, c'est d'abord un bref du Saint-Père, imprimé en tête de l'ouvrage, et un article du P. Liberatore, dont l'autorité en cette matière sera appréciée de nos lecteurs comme la plus considérable peut-être qu'il y ait.

La brièveté de l'ouvrage de Mgr Rosset permet à tous ceux qui n'ont pas eu l'avantage, assez rare il y a quelques années, de recevoir en philosophie l'enseignement de saint Thomas, d'apprendre rapidement et facilement ce que tout catholique instruit est obligé de connaître aujourd'hui.

L'ARISTOTÉLISME DE LA SCHOLASTIQUE DANS L'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE. ÉTUDES CRITIQUES PAR SALVATORE TALAMO, PROFESSEUR DE PHILOSOPHIE A NAPLES. Traduit de la seconde édition italienne, par un prêtre du diocèse du Mans. In-12 Paris, Vivès.

Ce livre, un des plus savants et des plus forts parmi ceux qui ont été écrits à notre époque, surtout en Italie, sur la philosophie scolastique, a pour but, non pas d'exposer démonstrativement les théories de l'école, mais de renverser les différentes accusations portées contre elle. Chose étrange, l'auteur se trouve en présence de deux accusations

tout à fait opposées. Les uns en effet reprochent aux docteurs scolastiques d'avoir servilement suivi les traces d'Aristote, sans examen des doctrines, *comme une chèvre en suit une autre dans le sentier de la montagne*. De là seraient dérivées une foule d'erreurs, même en théologie, a laquelle on aurait sans cesse mêlé les opinions du philosophe de Stagire; ainsi on ferait des scolastiques en général, des rationalistes plus ou moins avancés, et cette accusation, quoiqu'elle tende aujourd'hui à disparaître, est encore néanmoins soutenue par des écrivains catholiques en renom, bien que l'Église ait pris elle-même le soin de défendre les anciens docteurs.

D'autre part, les rationalistes reprochent aux philosophes scolastiques d'avoir sacrifié les droits de la raison, en philosophant non d'après les lumières de celle-ci, mais d'après les enseignements de la foi.

L'auteur réfute d'abord ces derniers en prouvant que sans doute pour les scholastiques la philosophie n'est que la servante de la théologie, mais que cette servitude, si on veut l'appeler ainsi, n'est nullement une négation des droits de la raison au contraire c'est un immense bienfait pour elle, puisqu'elle trouve dans une vérité certainement connue à l'avance un appui, un guide, une lumière. Loin de nuire aux progrès de la raison, l'autorité divine les suscite. Et ce qui est dit de l'autorité divine peut se dire aussi, toute proportion gardée, de l'autorité humaine. Il n'est pas permis au philosophe de faire abstraction de tout ce qui a été dit et pensé avant lui. C'est une entreprise téméraire et insensée de vouloir refaire la science après tant de grands génies; ceux qui l'ont prétendu, d'ailleurs, ont ouvertement menti au public, en donnant comme nouvelles des opinions depuis longtemps discutées et souvent réduites à néant.

Pour l'autre accusation, celle de servilisme envers Aristote, l'auteur commence par en démontrer la fausseté. Les auteurs scolastiques ont avant tout eu pour but de cultiver la science théologique. La philosophie n'était qu'un moyen de mettre mieux nos dogmes en lumière. La science divine a toujours été leur guide principal, et c'est tenant en main ce flambeau qu'ils n'ont pas craint de scruter la philosophie païenne, pour y choisir ce qu'elle avait de vrai et le rendre à Dieu comme au légitime Maître de toute vérité. Ainsi leur méthode est une sorte d'éclectisme fait avec l'aide des enseignements de la foi et de la raison.

Salvatore Talamo a d'intéressants chapitres sur les erreurs que les

scolastiques ont reprochées à Aristote. Ce savant travail sera très-utile à tous les hommes qui s'occupent de la philosophie scolastique. — Il montre aussi, pour répondre à une autre accusation, que nos grands Docteurs n'ont nullement voulu se restreindre à Aristote, et qu'ils ont adopté les doctrines de Platon dans ce qu'elles avaient de beau et de grand. Saint Augustin avait rectifié déjà l'enseignement du chef de l'académie et montré l'usage que le philosophe catholique peut en faire. Saint Thomas lui emprunte entre autres choses son son admirable doctrine de l'exemplarisme divin.

Néanmoins il est certain qu'Aristote fut plus étudié que n'importe quel autre philosophe ancien, et ce fait paraît à plusieurs une révolte contre l'autorité de l'Église qui plusieurs fois au commencement du XIIIe siècle condamna, dit-on, les écrits de ce philosophe, et en interdit l'enseignement. — Talamo traite cette question historique avec tout le développement qu'elle mérite, et d'une manière qui ne laisse rien à désirer.

Les erreurs d'Aristote, corrigées par les philosophes catholiques, furent embrassées et empirées par les Arabes qui commentèrent ses écrits, et il est certain qu'au commencement du XIIIe siècle, il y eut dans l'Université de Paris et ailleurs un bon nombre de docteurs qui furent jetés dans l'hérésie par la philosophie péripatitico-arabe. Il est certain aussi que toute la responsabilité ne retombe pas sur Aristote. Car plusieurs livres condamnés alors et qu'on lui attribuait, n'étaient pas de lui. Il ne sera pas sans intérêt d'énoncer quelques-unes de ces erreurs dont presques toutes ont été renouvelées sous d'autres formes. Le panthéisme allemand eut pour précurseur Amaury de Chartres et David de Dinant, dont les écrits ont été détruits par ordre de l'Église et ne sont pas parvenus jusqu'à nous. Le rationalisme avait ses représentants, qui soutenaient la doctrine de la double vérité, naturelle et révélée, indépendante l'une de l'autre. L'ontologisme était déjà inventé, bien des siècles avant Malebranche. Les nominalistes avaient une certaine affinité avec quelques nuances du traditionalisme.

Voyant le mauvais usage que plusieurs faisaient d'Aristote, Grégoire IX condamna les écrits du philosophe. Néanmoins, plus tard, il permit de l'enseigner à condition de le corriger. Cette besogne trouva des esprits capables de l'accomplir dignement; elle fut entreprise principalement par deux hommes dont le nom domine toute la philosophie du moyen-âge, Albert le Grand et saint Thomas. Plu-

sieurs de leurs écrits ont été composés sur la demande des Papes, heureux temps où Rome disposait de pareils génies, et ou de pareils génies n'avaient d'autre ambition que de servir la vérité!

Pour écarter les erreurs que l'on fondait sur Aristote, il fallait s'emparer de ses écrits, les creuser et en tirer ce qu'il y avait de bon, tout en rejetant le faux par une critique sévère, c'est ce que firent les docteurs, mais surtout saint Thomas, dont l'influence sur son siècle fut tout à fait souveraine, car aucune erreur ne pouvait tenir devant la puissance de sa logique. Aussi, après lui, ce n'est pas d'Aristote, mais de lui que vécurent les générations, et que nous devons commencer à revivre de la vraie vie intellectuelle.

Talamo doit jeter encore un coup d'œil sur la fameuse école franciscaine de Scot que l'on oppose toujours à celle de saint Thomas. Il montre que si cette école sur plusieurs points se sépare du thomisme, si quelques-uns de ses docteurs ont donné dans l'aristotélisme arabe, néanmoins, dans son ensemble, l'ordre de saint François n'a jamais abandonné la grande tradition de la philosophie catholique.

Voilà aussi brièvement que possible un aperçu très-incomplet de ce beau livre, œuvre d'un savant de premier ordre. Toutes les affirmations y sont passées au creuset d'une critique sûre, appuyées sur des autorités incontestables. Pour apprécier l'importance de ce travail, il suffira de faire remarquer que l'auteur, comme il nous le dit, n'a voulu juger les docteurs de l'école que d'après l'ensemble de leurs écrits. Il lui a donc fallu étudier cet ensemble, et il l'a fait avec une sûreté de coup d'œil égale à son érudition. Les témoignages des auteurs cités dans le texte original viennent constamment confirmer les vues de l'auteur. En un mot, l'ouvrage est un des plus précieux qu'il y ait sur l'histoire de la philosophie du moyen-âge, et les lecteurs français remercieront le traducteur qui leur a révélé ce trésor.

PRIÈRES ET SOUVENIRS.

3e édition entièrement refondue par Octave Ducros (de Sixt), un vol. in-12, chez Haton, 33 rue Bonaparte ; prix : 2 francs.

Cette édition des *Prières et Souvenirs*, profondément remaniée et présentée par l'auteur comme définitive, forme pour ainsi dire un ouvrage nouveau. Nous avons remarqué les appréciations qu'en a déjà faites la presse, et le moment nous semble opportun pour signaler cet ouvrage, à notre tour, d'une manière très-spéciale à l'attention de nos lecteurs. C'est, en effet, vers cette époque de l'année que les maisons d'éducation religieuse commencent à faire le choix des livres à donner en prix, et nous partageons l'opinion qu'exprimait M. Eugène de Margerie en rendant compte de ce volume dans l'*Univers* : « Quel livre excellent à être donné en prix ! disait-il. « N'est-ce pas un péril que de mettre entre les mains d'une jeunesse « un peu dénigrante, même dans les meilleurs établissements, des « vers chrétiens, mais faibles ? Demain vos jeunes gens, sortis du « collége, ne seront-ils pas portés à dire autour d'eux que cette poésie « était faible, parce qu'elle était chrétienne ? C'est un préjugé qu'il « faut absolument faire tomber. M. Ducros y travaille pour sa bonne « part. Et c'est un motif de plus pour que son livre nous paraisse « digne d'être placé entre les mains de tous les amis de la vraie poésie « religieuse, et de devenir classique dans les colléges chrétiens. »

Comme l'indiquent ces derniers mots de l'écrivain de l'*Univers*, ce n'est pas seulement dans les maisons d'éducation religieuse que ce volume doit être indroduit ; c'est au sein des familles chrétiennes, dont il est appelé à devenir l'ami ; et c'est là, sans doute, qu'apporté par la main de la jeunesse, il produira le plus de fruits, en rappelant à tous les âges les plus hautes pensées, les plus doux sentiments de la foi dans un langage digne d'elle. Le meilleur moyen, ce nous semble, de faire apprécier avec justesse la valeur des *Prières et Souvenirs*, sera de reproduire encore quelques mots des jugements qu'en ont portés deux de nos plus éminents critiques, dont l'un n'écrit pas dans la presse religieuse ; ces jugements nous paraissent caractéristiques et décisifs, précisément à cause de la diversité des points de vue où étaient placés les juges. « M. Octave Ducros, a dit M. Cuvillier-« Fleury, est un poète. Je ne prodigue pas d'ordinaire ce mot-là, et « moins que jamais les jours où j'ai à m'occuper des œuvres de la

« poésie contemporaine. Mais je le donne à qui le mérite, du moins « à mon sens. M. Ducros est un poète chrétien. Sa prière, à lui, c'est « le *Credo* des catholiques romains. J'ai rarement lu un livre où le « lien entre l'homme et l'écrivain, entre le penseur et le poète, entre « l'artiste et le croyant, entre l'âme et l'esprit, fût plus infailliblement « ment marqué. » Et, d'autre part, dans la *Gazette de France*, M. de Pontmartin écrivait : « Quelle unité de ton ! quelle sûreté de « main ! Comme le poète sait bien ce qu'il veut, où il va, ce qu'il « sent, ce qu'il pense ! Il y a dans presque toutes ces pièces des « beautés sublimes de premier ordre, et quelques-unes causent une « émotion supérieure à l'émotion poétique, quelque chose comme la « vibration même de l'âme en face des vérités divines. »

De tels éloges indiquent suffisamment la valeur des *Prières et Souvenirs*. Nous recommandons également à nos lecteurs les autres volumes publiés par M. Ducros (de Sixt); — les *Prières de Mai*, poésies à la Sainte Vierge pour chacun des jours du mois qui lui est consacré; les *Heures de recueillements*; les *Nouvelles poésies*, d'une inspiration aussi utilement chrétienne et catholique, et couronnées par l'Académie française.



INDICATEUR BIBLIOGRAPHIQUE

CARBONEL. — Essai de philosophie classique; par l'abbé Carbonel, professeur de philosophie à l'école de Belsunce, à Marseille. In-8, XVI-831 p. Paris, Delagrave. 7 fr.

ROQUES (l'abbé). — Cours de philosophie. 4 vol. in-18, 1,962 p. Paris, imp. Pillet et Dumoulin.

GASPARIN. (le comte Agénor de). — Parole de vérité. La loi. La double résistance. La Grâce. La Vérité. La Foi. La Vie. Le Chemin qui monte. Les Grandeurs de l'Évangile. L'Évangile et l'esclavage. In-18 j., 425 p. Paris, Calmann Lévy. 1 fr. 25.

BERTAULD (P. A.). — Introduction à la recherche des causes premières. De la méthode. T. Ier. In-12, 384 p. Paris, Germer Baillière. 3 fr. 50.

Carmina medii aevi maximam partem inedita. Ex bibliothecis helveticis collecta ed. Herm. Hagen. In-8, XVIII-236 p. Bern, 1877, Frobeent 5 fr.

Recueil des historiens des Gaules et de la France. T. XXIII, contenant la 4e livraison des monuments et des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis X, de Philippe V et de Charles IV, depuis 1226 jusqu'en 1328, publié par MM. Wailly, Deliste et Jourdain, membres de l'Institut. In-fol., XII-1,623 p. Paris, imp. nationale. 3 fr. le volume.

L'ouvrage formera 23 vol. au prix de 50 fr., plus 2 vol. inédits supplémentaires qui se vendront 100 fr. le vol.

VÉTAULT. — Charlemagne; par Alphonse Vétault, ancien élève de l'École des chartes. Introduction par Léon Gautier. Gr. in-8, XXV-556 p. Tours, Mame. 20 fr.

Ouvrage illustré de gravures à l'eau-forte, de planches chromolith. hors texte dessinées d'après les monuments originaux, de cartes, de costumes, de fac-simile et de 75 lettrines, culs-de-lampe, bordures, etc.

JOLY. — Benoît de Sainte-More et le Roman de Troie, ou les Métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen-âge; par A. Joly, professeur à la faculté des lettres de Caen. T. II. In-4, 107-617 p. Paris, 1871, Vieweg. 20 fr.

La première partie avait paru en 1870.

HÉLIE. — Les constitutions de la France ouvrage contenant, outre les constitutions, les principales lois relatives au culte, à la magistrature, au élections, à la liberté de la presse, de réunion et d'association, à l'organisation des départements et des communes, avec un commentaire, par M. Faustin-Adolphe Hélie, juge au tribunal civil de la Seine.

1er fascicule, comprenant la Constituante. In-8, 340 p. Paris, Marescq aîné. 4 fr.

Benoit (l'abbé A.). — Saint Grégoire de Nazianze archevêque de Constantinople et docteur de l'Église. Sa vie, ses œuvres et son époque. Gr. in-8, vi-796 p. et portr. Paris, Poussielgue. 8 fr. 50.

Déservillers (le comte P. de). — Un Evêque au xiie siècle. Hildebert et son temps. Avec une préface de M. Amédée de Margerie. In-8, lv-366 p. Paris, Bourguet-Calas. 7 fr. 50.

Feret (l'abbé P.). — Le Cardinal du Perron orateur, controversiste, écrivain. Étude historique et critique. In-8, xvi 452 p. Paris, Didier. 7. fr. 50.

Le Rousseau (Julien). — Du Rôle auxiliaire de la littérature dans le mouvement social. La Mort de Louis d'Orléans. Le Monde dramatique. In-18 j., 575 p. Paris, Dentu. 3 fr. 50.

Devic. (L. M.). — Dictionnaire étymologique des mots français d'origine orientale (arabe, persan, turc, malais). In-8, xvi-279 p. Paris, Hachette. 10 fr.

Soury (Jules). — Études historiques sur les religions, les arts, la civilisation de l'Asie antérieure et de la Grèce. In-8, xii-492 p. Paris, Reinwald. 7 fr. 50.

Sévigné (Mme de). Lettres inédites de Mme de Sevigné à Mme de Grignan, sa fille, extraites d'un ancien manuscrit publié pour la première fois, annotées et précédées d'une introduction; par Charles Capmas, professeur à la faculté de droit de Dijon, 2 vol. in-8, viii-995 p. Paris, Hachette. 15 fr.

Mondiet (O.) et Thabourin (V.). — Cours élémentaire de mécanique. Principes. 1er fasc. In-8, x-148 p. Paris, Hachette. Le t. Ier 4 fr.

Aoust. — Analyse infinitésimale des courbes dans l'espace, par M. l'abbé Aoust, professeur d'analyse et d'astronomie à la faculté des sciences de Marseille. In-8, xx-564 p. Paris, Gauthier-Villars. 11 fr.

Tisserand. — Recueil complémentaire d'exercices sur le calcul infinitésimal, par M. F. Tisserand, directeur de l'observatoire de Toulouse. In-8, xix-388 p. Paris, Gauthier-Villars. 7 fr. 50.

Carret (le Dr Jules). — Le Déplacement polaire, preuves des variations de l'axe terrestre. Avec une carte en couleurs et des fig. dans le texte. In-18 j., 285 p. Paris, Savy, Chambéry, Baudet. 3 fr.

Ranbosson (J.). — Histoire de sastres, astronomie pour tous. Ouvrage illustré de 63 grav. sur bois, de trois cartes célestes et de 10 pl. ne couleur. 2e édit. revue et aug. Gr. in-8, xii-515 p. Paris, Firmin-Didot. 10 fr.

Comédies arrangées pour être jouées par des jeunes gens. Le Distrait, par Regnard. Le Muet, par Brueys. Maison à vendre, par Alexandre Duval. in-32, 247 p. Avignon, Chaillot; Paris, Sarlit. 1 fr.

REVUE DU MOIS.

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE. — UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Le Ministre de l'Instruction publique jaloux des lauriers conquis par son ancien collègue de l'Intérieur a voulu, lui aussi, poursuivre l'Enseignement catholique sur le terrain administratif. On a été fort étonné de voir le grand-maître de l'Université laisser de côté ses préoccupations classiques, pour se lancer à fond de train dans l'arène politique en présentant à ses administrés une circulaire très-autoritaire sur les Cercles catholiques. Voici ce curieux document qui a été envoyé à tous les recteurs.

« Monsieur le Recteur,

« Il s'est formé, dans un certain nombre de villes, des réunions de jeunes gens, appartenant aux écoles publiques et libres, sous la dénomination de *Cercles catholiques d'étudiants.* A la suite des autorisations accordées par MM. les Préfets à ces premières réunions, d'autres demandes se sont produites, ayant pour objet la création de *Cercles libéraux d'étudiants.*

« Sans insister sur les inconvénients de ces appellations, par lesquelles on prétend affirmer une séparation de doctrines, je dois *nécessairement* me préoccuper de l'institution de ces Cercles puisqu'il s'agit ici d'*étudiants*.

« A ce titre, et tout en laissant à MM. les Préfets le soin des enquêtes d'ordre administratif dont la direction leur appartient, j'ai, en ce qui me concerne, un *devoir* d'information spécial, l'action de nos règlements de *tutelle* et de discipline n'étant pas renfermée dans les *limites* de nos Écoles, et la *responsabilité* du Ministre à l'égard des familles lui faisant une *obligation* de s'enquérir de la conduite *interieure* et *extérieure* des jeunes gens qu'elles nous confient.

« Je vous prie, en conséquence, de me renseigner sur l'organisation et la composition des *Cercles d'étudiants catholiques ou libéraux*, qui peuvent avoir été créés dans votre ressort; PAR QUELLES *personnes* ONT-ILS ÉTÉ FONDÉS, et, s'il existe un comité de patronage, QUELS en sont les membres?

« Vous voudrez bien m'indiquer le nombre et l'origine des étudiants qui les fréquentent et ceux de *MM. les Professeurs de l'Enseignement public* qui en auraient accepté la présidence, ou s'y rattacheraient d'une manière quelconque. »

M. Waddington n'est pas insensible au reproche que l'on adressait à l'Université de ne pas surveiller ses étudiants. Dans sa sollicitude il étend sur eux sa main paternelle pour les diriger dans la voie où il veut bien les conduire. Ce zèle a sans doute quelque chose de touchant, mais il paraît assez étrange qu'un Ministre de l'Instruction publique lance presque un arrêté préfectoral pour menacer tous ceux qui auront déplu à ses volontés, *parce qu'ils sont étudiants* ou *sont comptés parmi MM. les Professeurs*. L'autorité universitaire s'occupe beaucoup, il est vrai, des Cercles libéraux (sa circulaire comme une baguette magique en a fait même tout à coup surgir plusieurs), mais les catholiques ne partagent pas toutes ses appréhensions à cet égard. Ils s'inquiètent peu des Cercles libéraux dressés devant eux, et ils entendent ne pas sacrifier les leurs, dont la fondation remonte déjà à une époque éloignée et qu'on voudrait frapper sous prétexte de les protéger contre les réunions libres-penseuses. S'ils n'osent se montrer aussi autoritaires que les ministres, ils sont cependant heureux de voir le cabinet rompre ouvertement avec les principes libéraux en reniant par son organe le plus autorisé la *liberté de la presse*, et en laissant un de ses membres revendiquer pour lui des pouvoirs que n'aurait pas dédaignés le *Grand Inquisiteur*.

UNIVERSITÉS CATHOLIQUES.

Pendant que le Gouvernement affirme ainsi ses prérogatives, les Universités catholiques grandissent et prospèrent. Lille, après la décision favorable du conseil d'État, ouvre sa faculté de médecine où l'on compte une phalange nombreuse de professeurs éminents. Il est vrai que le Conseil municipal a lancé un nouvel anathème à l'Université catholique et protesté contre le Conseil d'État. Les catholiques Lillois s'en consoleront facilement et se rappeleront que

le Saint-Père leur a rendu un magnifique hommage en engageant les fondateurs de l'Université de Lyon à s'inspirer des exemples donnés par l'Université du Nord.

Lyon est du reste en bonne voie, sa Faculté de droit réunit dans ses amphithéâtres 150 étudiants qui suivent le cours de licence et de doctorat. On compte en outre cent inscriptions pour certains cours spéciaux. M. Lucien Brun continue avec le même succès ses conférences sur le mariage. Le jour où il a été nommé Grand-Croix de l'Ordre de saint Grégoire le Grand, il a été accueilli à son cours par plusieurs salves d'applaudissements. On a aussi beaucoup félicité le doyen de la Faculté, M. Brac de la Ferrière pour sa nomination dans le même Ordre. Les encouragements donnés par le Pape à l'Université naissante, la prospérité actuelle de la Faculté de droit ont excité encore plus le zèle des évêques fondateurs. Dès le six mars, ils ont tenu une nouvelle réunion et ont décidé qu'on ouvrirait, dès les débuts de la prochaine année scolaire, une Faculté de lettres et une Faculté de sciences. Le lendemain, fête de saint Thomas d'Aquin, une messe a été célébrée par Mgr Forcade, archevêque d'Aix, et Mgr Besson, s'inspirant de la vie du grand Docteur, a rappelé au moment où l'Enseignement catholique s'efforce de conserver la foi des jeunes gens, tout en les prémunissant contre la fougue des passions, que l'Ange de l'école avait préludé à sa mission d'enseignement par ses luttes généreuses contre l'esprit impur, mettant en fuite, un tison ardent à la main, la tentation qui s'offrait à lui en la personne d'une impudente courtisane. L'Évêque de Nimes a fait ressortir que Thomas mandé par le Pape Grégoire X pour assister au Concile général, assemblé à Lyon, se rendit sans retard à cet appel du Chef de l'Église, mais tomba malade en entrant dans le monastère de Fossa-Nuova où il rendit son âme Dieu, après avoir fixé ses yeux avec amour vers la cité de Lyon. Ce regard suprême s'étend à travers les siècles jusqu'aux prémices de l'œuvre naissante; c'est cet espoir que tous les catholiques partagent avec Mgr Besson.

La fête de saint Thomas a été aussi solennellement célébrée à Toulouse, NN. SS. les Archevêques de Toulouse, d'Auch et d'Alby; les Évêques de Rodez, Carcassonne, Montauban, Tarbes et Aire assistaient à la cérémonie. A la réunion du soir, Mgr de Rességuier a fait l'historique des mesures qui ont été prises pour fonder une Université catholique à Toulouse. M. de Belcastel a pris la parole après le représentant de *l'Association des pères de famille.* Il

a rétracé l'histoire des anciennes Universités, et a montré comment elles avaient été remplacées par une institution toute nouvelle : l'*Université impériale*. « Tel est l'arbre, a-t-il dit, qui a fleuri sur les ruines amoncelées par la Révolution française. On en dira tout le bien qu'on voudra ; je défie qu'on l'appelle l'*arbre de la liberté*. » En terminant il s'est tourné vers les Évêques fondateurs, et s'est écrié : « Votre présence ici, Messeigneurs, est plus qu'une promesse, c'est une prophétie. » Le discours a été vivement applaudi par l'assistance, dans laquelle on comptait un grand nombre de notabilités toulousaines et plusieurs généraux. Du reste l'élan des catholiques ne se borne pas à des manifestations stériles; les souscriptions vont grand train et ont réuni un total de 660,095 francs. On compte parmi les souscripteurs cinq cent dix ecclésiastiques; ils ont fourni 46 souscriptions de 1,000 francs et trois cent trente-huit de 500 francs. De son côté l'*Association des pères de famille* a réuni 185 souscripteurs de 1,000 fr. et au-dessus, qui ont donné 317,700 francs. Ces résultats donnent les plus belles espérances sur l'Œuvre qui se fonde, et nous verrons la ville qui possède le corps de saint Thomas conquérir une belle place parmi les centres d'Universités catholiques.

CHRONIQUE.

Productions du sol. — On dit que les excellentes asperges, dont Paris consomme un nombre incalculable de bottes pendant la belle saison, sont presque toutes le produit de la plaine de Gennevilliers, laquelle doit sa richesse aux eaux fécondantes que lui apporte de Paris l'égoût collecteur. C'est le *circulus* de Pierre Leroux. Mais l'asperge n'est point la seule végétation qui fleurit sur cette terre bien arrosée ; la feuille de chou y pullule avec une effrayante rapidité.

Voici ce que révèle à ce sujet le *Catalogue* des journaux publiés à Paris :

« Le nombre des journaux et revues publiés ou paraissant à Paris, qui, en 1875, n'était que de 754, était au commencement de 1877, de 836 (82 en plus), dont 49 journaux religieux, 66 de jurisprudence, 85 d'économie politique et de commerce, 20 de géographie et d'histoire, 74 de lecture récréative, 20 d'instruction, 52 de littérature, philologie et bibliographie, 15 de beaux-arts, 3 de photographie, 9 d'architecture, 4 d'archéologie, 8 de musique, 7 de théâtre, 68 de modes (dont 3 de coiffure), 77 de technologie (industries diverses), 74 de médecine et pharmacie, 43 de sciences, 22 d'art militaire et marine, 31 de sciences agricoles; 16 de sciences hippiques et 17 divers. 51 journaux politiques quotidiens et 144 revues politiques. Depuis 1875, les journaux politiques ont augmenté de 15, 51 au lieu de 38 ; des beaux-arts, de 11 à 15 ; de géographie, de 2 à 8 ; d'économie politique et de finances, de 66 à 85 ; illustrés et de lecture, de 35 à 54 ; de sport, de 12 à 16. Les années 1875 et 1876 ont vu disparaître 190 journaux anciens et nouveaux. »

Orthographe libre. — Voici un spécimen du progrès que l'enseignement laïc prépare à notre belle langue :

« Monsieur le Reseveure,

« Vous voudrez bien me rayer de dessus la liste des chiens, attendu que j'ai fait tuer mon gros noir et l'autre a été mangé par le loup.

« Vous voudrez bien me porter sur la liste parce que j'ai une voiture et un cheval à ressorts de luxe. Si vous passez par chez nous, entrez sans façon, je vous ferai une politesse. »

B., *conseiller municipal de Paris, ancien maire de Belleville.*

Le dixième aïeul de Louis XV. — Voici un document emprunté au *Mercure* du XIX[e] siècle et d'après lequel la mère de Louis XV, Marie-Adélaïde de Savoie (1), descendait d'un notaire de Bourges, lequel aurait eu pour père un barbier. Louis XV n'ignorait pas cette origine de sa mère et s'en amusait. S'adressant un jour à une société de gentilshommes : « Sous le règne de Louis XI, lui fait-on dire dans un curieux article du *Mercure* (XXII, 239), il y avait à Bourges un honnête notaire qui s'appelait Babou. On trouva même quelque part que le père de ce notaire avait été barbier (2), mais cela n'est pas si constant que l'état de notaire exercé par le fils, dont il existe, dans les archives du Berry, nombre d'actes signés de sa main.

« Babou fit fortune et acheta pour son fils, Philibert Babou, une charge de trésorier de France, Philibert devint maître d'hôtel du roi Charles VIII. Il fut père de Babou, sieur de la Bourdaisière, maître général de l'artillerie, en 1539. La fille de ce la Bourdaisière fut mère de Gabrielle d'Estrées, laquelle eut pour fils César de Vendôme, marié en 1609 à l'héritière de Mercœur, et père d'Élisabeth de Vendôme, mariée à Charles-Amédée de Savoie, duc de Nemours, Charles-Amédée fut père de Marie de Nemours, laquelle fut mariée à Charles-Emmanuel de Savoie, roi de Sardaigne (3) et père de Marie-Adélaïde de Savoie, mariée à Louis de France, duc de Bourgogne, dont j'ai moi qui vous parle, l'honneur d'être fils. Ainsi vous voyez, Messieurs, que mon dixième aïeul était, comme je vous le disais, un très-digne notaire de Bourges, dont le père aurait même été barbier. Je ne le renie point, je n'en ressens aucune honte, et je vous invite tous, tant que vous êtes, à ne pas être plus difficiles que moi en arbres généa-

(1) Madame la duchesse de Bourgogne, morte à Versailles, le 12 février 1712.
(2) D'autres disent *grainetier*.
(3) Les ducs de Savoie, à la suite du traité d'Utrech (1713) ayant obtenu la Serdaigne, en prirent le titre de roi.

logiques. » — Le *Figaro* du 6 août 1871 annonçait que le dernier rejeton de la famille, François Babou de la Bourdaisière, bijoutier, venait de mourir à l'hôpital de Bourges.

Un professeur d'autrefois. — On raconte dans la vie du P. Louis de Léon, de l'ordre de saint Augustin (1591), professeur à l'Université de Salamanque, qu'étant un jour obligé de répondre devant le tribunal de l'Inquisition, il fut contraint de quitter la chaire publique pour se rendre en prison. Ce saint homme, sachant bien qu'il n'avait rien à se reprocher, souffrit patiemment cette épreuve, qui ne dura pas moins de deux ans. Dieu fit enfin éclater son innocence et il fut solennellement réhabilité. Il fut revêtu de blanc et on le ramena en triomphe, couronné de lauriers et une palme à la main, au lieu où il avait été arrêté. On le remit dans ses fonctions avec plus d'honneur qu'auparavant. Alors, devant une foule considérable d'auditeurs que le héraut avait convoqués au son de la trompette, il reprit son enseignement et commença la leçon. comme s'il ne lui était rien arrivé, en disant : *Dicebamus hesterna die, etc...*

Les héros chrétiens valent bien les grands hommes de Plutarque.

Théorie et pratique. — Un autre religieux du même ordre, le P. Jean B. de Glain, qui vivait à la même époque en Flandre, sentant sa fin approcher éprouva une vive frayeur de la mort. Le Père qui l'assistait, lui dit :

« Courage, mon Père, courage, ne vous délaissez pas vous-même en ce moment, vous qui avez donné si souvent du courage aux autres dans cette même occasion.

— Je ne me délaisse pas, mon Père, dit le mourant, mais je vois maintenant par expérience la différence qu'il y a entre la *Théorie et la Pratique.* »

Ce fut sa dernière parole.

Aujourd'hui encore, on rencontre des gens d'esprit ailleurs que dans le monde.

La fin des temps est-elle venue? — Un philosophe pessimiste nous disait ces jours-ci :

La fin du monde approche; il y a deux inventions qui l'ont rendue nécessaire : la presse et l'alambic. Quand un homme lit le *Rappel* et boit de l'absinthe, il n'y a rien à faire avec lui, c'est une brute. Or,

ces deux fléaux : la presse et l'alcool, font plus de ravages en France que le phylloxera dans les vignes. Le peuple français s'enivre d'eau-de-vie et de lectures malsaines.

L'Italie et l'Espagne seront bientôt au même diapason.

La Prusse et la Russie ne sauveront pas le monde de cette pente irrésistible. C'est fini...

Souhaitons que notre philosophe ne soit pas un prophète.



ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

PHILOSOPHIE.

PLAN

de la dissertation latine donnée dans le N° de Février.

(Voir ci-dessus, p. 379.)

Intellectus non est, ut sensus, facultas organica. Nam organica quælibet facultas organi, quo utitur, corporei naturam non sequi non potest. Atqui organum quodcumque, quum corporeum sit, semper determinatur *ad unum* , et per illud *singulare* tantum aliquid apprehenditur. At Intellectus, ut experientia constat, *potens est ad omnia* et *ad universalia*. Organi igitur ministerio in suis actibus eum non uti perspicuum est. Sicque, dum visus per oculum colorem, auditus per aurem sonum, tactus per manum quantitatem, etc, tantummodo sentit, Intellectus, quippe qui omnino immaterialis sit, et per se vim suam exerceat, ad omnium notitiam et scientiam rerum, seu universalium, seu singularium, pervenire potest, et reipsa pervenit.

Attamen animadvertere est intellectum a Phantasia, vel ab imaginatione, quæ sensuum perceptiones conservat reproducitque, suum primarium accipere *objectum*, ita ut, sub eo respectu, ab organis remote pendeat. Quum enim primarium intellectus objectum in *essentia* rerum materialium detegenda per abstractionem inveniatur, rerum istarum imagines intellectui offerri oportet. Inde fit ut *objective* intellectus a sensibus et ab organis dependens sit. Verum *subjective*, id est, in *sua ipsa intellectione*, omnimoda independentia gaudet. Sensus autem, cum externi, tum interni, objective et subjective ab organis pendent.

RHÉTORIQUE.

Discours latin.

MATIÈRE.

Un partisan de Guillaume d'Orange, dans une réunion populaire, attaque la politique de Jean et de Corneille de Witt, et propose le rétablissement du stadhoudérat.

Au printemps de 1672, cent-dix mille Français, le roi à leur tête, avec Turenne, Condé, Luxembourg, Créquy, envahissaient la Hollande. Le 18 juin, ils sont sur le Rhin, près de Tolhuis, et traversent ce fleuve. En quelques semaines, les provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel sont au pouvoir des Français, qui s'avancent jusqu'à Muyden, à quatre lieues d'Amsterdam. Les États étaient alarmés; la consternation régnait dans la ville. La Hollande n'avait d'alliés que l'Espagne et le Brandebourg.

Deux partis se disputaient l'autorité dans la république néerlandaise : celui des gens de mer, ayant à sa tête les de Witt (Jean et Corneille), ennemis de la maison d'Orange et du stadhoudérat; le parti opposé était dirigé par le jeune Guillaume d'Orange.

Quand les Français se mirent en mouvement, le parti de la mer gouvernait, les de Witt au conseil, Ruyter sur les flottes. Ils semblaient oublier que la Hollande tient au continent; ils n'y voyaient qu'une île; les forteresses tombaient en ruines; la Hollande disposait de vingt-cinq mille mauvais soldats, et cela lorsque la frontière française s'avançait et touchait presque la leur.

On songeait à transporter à Batavia le siége du Gouvernement. Jean et Corneille de Witt déterminèrent les États à proposer au roi de France, en échange de la paix, Maëstricht, toutes les places étrangères au territoire propre des Provinces-Unies, et dix millions pour couvrir les frais de la guerre. Les hostilités se ralentirent; la Hollande respira et reprit l'espoir de résister.

Le peuple d'Amsterdam était irrité. Des assemblées tumultueuses se réunissaient. Vous ferez le discours que, dans une de ces réunions, prononça un partisan de Guillaume d'Orange. Il attaquera avec véhémence les de Witt et leur politique, et proposera de rétablir le stadhoudérat.

Vers latins.

SUJET TRAITÉ.

Puer Græcus.

(Voir le texte dans le N° de Mars 1877, tom. XII, p. 470.)

Hac fecere viam Turcæ : gravis undique luctus.
Attonitis tantum, nulla non parte, ruinæ
Stant oculis. Hæret, stupefacta mente, viator.
Ah! Chios, illa Chios, verna notissima cœli
Temperie, Chios illustrissima palmite quondam,
Quondam mirifico nemorosæ frondis honore
Luxurians, cujus potuisses cernere in undis
Non secus ac speculo sylvas collesque domosque,
Virgineasque die persæpe cadente choreas,
En deserta jacet! Nova me spectacula terrent.
Hac fecere viam : clamant væ rudera Turcis!
Ecce puer stabat per vasta silentia solus,
Adnixus muro quem lambit flamma, novellæ
Non dispar vitis cui perniciosa pepercit
Turbinis indomiti rabies. Bis florida senis
Vix, puer infelix, ætas adoleverat annis,
Et tantas series hausit tua vita malorum!
Scilicet abreptos tristi flet cæde parentes,
Eversamque domum; defixo lumine, cladem
Horrendam patriæ meminit per rudera solus.
Spina tamen misero, flos ut puer, obtulit albæ
Hospitium frondis, sævo clementior hoste.
« Ah! puer, ut sistant turpantes lumina fletus,
Ut pretiosa tui rursus resplendeat oris
Gratia, ut exsurgat pulchrum caput, utque capilli
Respergant humeros solito splendoris honore,
Qui circa frontem, queruli mœroris imago,
Non secus ac salicis rami, deflere videntur,
Quid tibi vis? Tribuam vel persica lilia, flores
Cæruleos, magicus queis est honor. Arboris altæ,
Care, dabo fructus, cujus patet umbra perennis,
Umbra per immensum diffundens spissa tenebras,
Ut vix post centum sonipes præcurreret annos.

Ut risus redeat, silvestrem visne volucrem
Cujus dulcisonos nec eburnea tibia cantus,
Cymbala nec sonitu crepitanti vincere possunt?
Quid placet? An flores, fructus, vel mira volucris? »
Abnegat hæc nutu, sed mox puer addit : « Amice,
Tela mihi solum, sulphur plumbumque placebunt. »

G. V.

Thème grec.

TRADUCTION.

(Voir le N° de Mars 1877, t. XII, p. 472.)

Ὡς ἀτυχεῖν ἐστι τὸ βασιλεύειν.

Κἂν μὲν ἂν ὁπηλικονοῦν μέγεθός τις ἐνεθυμηθῇ, συλλελεγμνων γεὲ ἁπάντων ὧν ἂν τυχεῖν ἡμᾶς ἔξεστιν ἀγαθῶν, κάλλιστόν τι ἐν τῇ οἰκουμένῃ ἐστὶ τὸ βασιλεύειν. Εἀν μέντοι βασιλέα τινὰ ἐννοῇς, εἰ καὶ συνακολουθουσῶν ἐφ᾽οἷς ἅπασιν εὐφραίνεσθαι ἔξεστιν ἡδονῶν, τὰς μὲν φροντίδας μήποτ᾽ἀνιέντα, ἐώμενον δ᾽ ὅτι ἂν ᾖ λογίζεσθαι καὶ ἐνθυμηθῆναι, ταύτῃ μὲν τῇ ἀσθενεῖ εὐδαιμονίᾳ οὗτος οὐ στήσεται, τοὐναντίον δὲ καὶ ἐξ ἀνάγκης εἰς τὸ προορᾶν ἐπικείμενά τινα, ἀποστάσεις δηλονότι ἀποτυχεῖν δυναμένας, τέλος δὲ τὸν θάνατον καὶ νόσους τινάς, ἅπερ ἄφυκτά ἐστι, μεταπεσεῖται · ὥστε αὐτὸν, παρουσῶν γε, ὡς καλοῦνται, φροντίδων, δυστυχῶς μὲν πράττειν, δυστυχεστερῶς δὲ καὶ ἢ ὁ τῶν αὐτοῦ ἀρχομένων φαυλότατος, ὃς παίζει τε μὲν καὶ ἐφήδεται.

Τούτων γ᾽ἕνεκα τοῖς ἀνθρώποις τοσοῦτον ἤρεσε τά ψοφητικά τε κα, τὰ κινητικὰ, καὶ οὕτω φρικῶδες τι μὲν τὸ τοῦ δεσμοῦ προστιμηθῆναι, ἀκατανόητον δέ τί ἐστι τὸ φιλέρημον. Τούτῳ δὲ τὸ τελευταῖον οἱ βασιλεύοντες μάλιστα εὐτυχοῦσι τῷ τυχεῖν ὧν ἄν τις αὐτοὺς διατεινόμενος καὶ πάντως ἂν χαριζόμενος ἐπιτέρψῃ.

Περιίστανται γὰρ τὸν βασιλέα πολλοί γε πῶς ἂν ὁ βασιλεὺς ἐπιτέρψαιτο

μόνον φροντίζοντες καὶ τοῦ ἑαυτῷ αὐτὸν ἐπινοήσασθαι ἀπείργοντες· χαλεπῶς γάρ, εἰ καὶ βασιλεύων, οὗτος, ἑαυτῷ ἐπινοησάμενος, ἔχει.

L. DE V.

SECONDE.

Thème latin.

TRADUCTION.

(Voir le N° de Février 1877, tom. XII, p. 383.)

Poetæ biblici.

Davidem primas lyricos inter omnes partes tenere constat; quippe cui nullus alius æquipari potest, sive numen quo afflatur respicias, sive copiosam colorum varietatem, quæ in Psalmis emicat ubique. Pindarum quidem et Flaccum magnos poetas affirmaverim; quanto autem major et spiritu et sententiis regius ille vates, qui antiquam Sion celebravit, quam qui Cæsarem Augustum et olympicos victores cecinerunt! — Davidis instar, Isaias ad eos tractus ascendit, quos nunquam ethnici poetæ tetigerunt; in quo plane apparet hebraïcæ linguæ sinceritas, una cum incomparabili quadam sublimitate. Eodem fere tempore vixit, quo Homerus, antiquæ poeseos inventor atque facile princeps; sed quantum distant Homeri carmina a magniloqua illa Isaiæ voce, quæ per totum intonat terrarum orbem, tanquam ingens spei et solatii clamor! — Quod ad Job et Jeremiam attinet, omnium consensu dolorum vates salutantur haud imitabiles. De quibus Castrobriantius et Martinæus dicere potuerunt « illos solos lamenta doloribus æquare valuisse ».

C. F.

TROISIÈME.

Version grecque.

TEXTE.

Hymne à la Sainte Vierge.

Nous publions un *canon* de S. Euthymius réduit en vers syllabiques, d'après la méthode de Dom Pitra. Nous ferons remarquer que ce mode de versification était soumis à deux lois principales :

1° Chaque strophe a le même nombre de syllabes ; il en est de même des vers, qui se correspondent dans les différentes strophes. De plus, à la fin de chaque vers, il faut un léger repos.

2° Les accents principaux se correspondent dans la strophe et dans le vers. C'est ainsi que, dans l'hymne de S. Euthymius, la quatrième syllabe de chaque strophe est accentuée. Il en est de même de la septième, de la deuxième et ainsi de suite. — E.-M. B.

Κανὼν εἰς τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον.

Πῶς μου θρηνήσω τὸν βίον τὸν ῥυπαρὸν,
Καὶ τὰ πλήθη, δέσποινα,
Τῶν ἀμέτρων μου κακῶν;
Τί δὲ ἐξαγγελῶ σοι, ἁγνή;
Ἀπορῶ καὶ δειλιῶ,
Ἀλλὰ βοήθει μοι.

Πόθεν ἀπάρξομαι λέγειν τὰ πονηρὰ
Καὶ δεινά μου πταίσματα
Ὁ ταλαίπωρος ἐγώ;
Οἴ μοι, τί γενήσωμαι λοιπον;
Ἀλλά, δέσποινα, κἀμὲ
Πρὸ τέλους οἴκτειρον.

Πᾶσαν ὁδὸν παροδεύσας ἁμαρτιῶν,
Σωτηρίας, ἄχραντε,
Τρίβον εὗρον οὐδαμῶς·
Ἀλλά σοι προστρέχω, ἀγαθή,
Μὴ παρίδῃς ἐκ ψυχῆς
Μετανοοῦντα με.

Τοῦ μὲν θανάτου τὴν ὥραν διηνεκῶς
Ἐννοῶ, πανάχραντε,
Καὶ τὸ βῆμα τὸ φρικτὸν,

Συνηθείᾳ ὅλος καὶ κακῶν
Δελεάζομαι δεινῶς·
Ἀλλὰ βοήθει μοι.
Τῶν ἀγαθῶν ὁ φθορεὺς με νῦν καθορῶν
Γυμνὸν, ἀπροστράτευτον
Καὶ μακρὰν ἀπὸ θεοῦ
Γεγονότα θείων ἀρετῶν,
Καταπίνειν με ὁρμᾷ·
Δέσποινα, πρόφθασον.

S. Euthymius.

QUATRIÈME.

Version latine.

TRADUCTION.

(Voir le N° de Mars 1877, tom. XII, p. 478.)

Ste Paule en Palestine.

Elle visita tous les lieux avec tant d'ardeur et de zèle que, sans l'empressement qu'elle avait de visiter les autres, on n'aurait pu l'arracher aux premiers. Prosternée devant la Croix, elle adorait Notre-Seigneur, comme s'il y eût été suspendu. Entrée dans le sépulcre, elle baisait la pierre de la résurrection, que l'Ange avait écartée de l'ouverture du tombeau. Et, quant à l'endroit même où avait reposé le corps du Seigneur, comme si elle se désalterait à des eaux vivement désirées, elle le pressait de ses lèvres. Combien elle versa de larmes, combien elle poussa de soupirs, combien elle manifesta de douleur, Jérusalem tout entière en est témoin: témoin aussi le Seigneur, qu'elle implorait. Sortie du tombeau, elle monta à Sion. Là, on lui montrait certaine colonne qui soutient le portique d'une église; c'est celle à laquelle Notre-Seigneur fut, dit-on, attaché et flagellé, et elle est teinte de son sang. On lui faisait voir aussi le lieu où le Saint-Esprit était descendu sur les âmes de cent-vingt cro-

yants, afin que s'accomplît la prophétie de Joël. Étant ensuite allée à Bethléem, et entrant dans la crèche du Sauveur, quand elle eut vu ce réduit consacré par la Sainte Vierge, et l'étable « où le bœuf avait reconnu son maître, et l'âne la crèche de son Seigneur », je l'entendis affirmer qu'elle voyait, des yeux de la foi, l'Enfant enveloppé de langes, le Seigneur vagissant dans la crèche, les Mages l'adorant, l'étoile brillant sur l'étable, la Vierge mère, Joseph et ses attentions de père nourricier, les bergers arrivant la nuit, pour voir le Verbe qui s'était incarné, et attester dès lors ce commencement de l'Évangile de S. Jean : « Au commencement était le Verbe, et le Verbe s'est fait chair. Elle croyait voir encore le massacre des Innocents, la cruauté d'Hérode, Joseph et Marie fuyant en Égypte ; et elle s'écriait avec une joie mêlée de larmes : « Salut, Bethléem, maison du pain, dans laquelle est né le Pain descendu du ciel ; salut, Éphrata, terre féconde dont Dieu même est le fruit ».

J. M.

CINQUIÈME.

Version latine.

TRADUCTION.

(Voir le N° de Mars 1877, tom. XII, p. 478.)

Un pèlerin à Jérusalem.

En l'année 1012, il arriva qu'un pèlerin nommé Lethbald, du pays de Bourgogne et du territoire d'Autun, vint avec d'autres à Jérusalem. Après avoir visité tous les lieux saints, il se rendit à cette montagne des Oliviers, d'où le Sauveur monta aux cieux, en présence de tant de témoins ; là, se prosternant en croix, il priait avec larmes. Se relevant ensuite, les mains étendues vers le ciel, il exprimait en ces termes le désir de son âme : « Seigneur Jésus, je demande à votre toute-puissante bonté que, si je dois mourir cette année, je ne parte point d'ici, mais que j'aie le bonheur de mourir en vue du lieu de votre ascension ». Ayant ainsi prié, il rentra avec ses compagnons à l'hôtellerie. Or, c'était l'heure du dîner. Pendant que les autres se mettaient à table, lui se rendit à son lit, sur lequel il s'endormit aussitôt. Quelle vision eut-il pendant son sommeil, on ne sait ; mais tout d'un coup il s'écria : « Gloire à vous, mon Dieu ! Gloire à vous, mon Dieu ! » Ses compa-

gnons, l'entendant, l'engagèrent à se lever et à prendre quelque nourriture. Il ne voulut pas; mais, se tournant de l'autre côté, il dit qu'il se sentait un peu incommodé. Resté au lit jusqu'au soir, après avoir réuni autour de lui ses compagnons de pèlerinage, il demanda et reçut en viatique le sacrement de l'Eucharistie vivifiante ; et, après leur avoir fait de touchants adieux, il rendit l'âme. Ce pèlerin-là assurément était exempt de la vanité qui fait entreprendre ce voyage à tant d'autres dans le seul but d'exciter l'étonnement; lui, dans son pèlerinage à Jérusalem, demanda avec ardeur la patrie céleste, et il l'obtint. Ses compagnons, à leur retour, nous ont rapporté ce que nous venons de raconter. Nous nous trouvions alors au monastère de Bèze.

A. M.

IMPRIMATUR :
Nemausi, die 1ª aprilis 1877.
E. D'ALZON, *vic. gen.*

Le Gérant,
E. TROTMAN.

Bourges, E. Pigelet, impirmeur de l'Archevêché.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XII

DE LA NOUVELLE SÉRIE

Novembre 1876.

Les études ecclésiastiques au Concile du Puy 5
V. P. DE BAILLY. — Les temps nouveaux 18
G. GOUBIER. — Essai sur les chansons de geste (2e article) 27
Assemblée générale des comités catholiques du Nord et du Pas-de-Calais 51
V. DE P. BAILLY. — Histoire d'une plante vivace 56
G. DELALLEAU. — Une collection d'opuscules des saints Pères 61
A. DUFAUT. — L'aumônier universitaire 67
G. DELALLEAU. — Nécrologie 74
Bibliographie 76
Revue du mois 81
Chronique et souvenirs 90
Enseignement classique 93

Décembre 1876.

E. D'ALZON. — Enseignement supérieur 97
M. AUGUSTIN. — Les sources légitimes de l'Enseignement 99
E.-M. BOUVY. — La poésie dans l'Église 107
T. DE SAINTE-MARIE. — Les Pères, l'Église et l'Histoire (fin) 125
FAYET. — La Douane scolaire à Grenoble 138
Nécrologie 148
VARIA. — I. *Aux principes de l'Assomption* 150
— II. *Théâtre chrétien* 153
Bibliographie 158
Indicateur bibliographique 161
Revue du mois 163
Chronique et souvenirs 177
Enseignement classique 183

Janvier 1877.

E. d'Alzon. — Le Jansénisme et la révolution.................. 193
E.-M. Bouvy. — L'Église et les Universités.................. 205
A. Dufaut. — Les professeurs universitaires.................. 226
Dr de Lavérune. — L'éducation de la volonté.................. 233
F. Picard. — Nécrologie. — Victor Mousty.................. 237
G. Delalleau. — Platon sous le chêne de Mambré (poésie)....... 244
Varia. — Deux Brefs du Pape.................. 251
Bourquard. — Correspondance.................. 259
G. Delalleau. — Bibliographie. — I. Forme et Matière par M. le Dr Frédault.................. 264
II. Les Jansénistes du xviie siècle par M. l'abbé Fuzet........ 269
Chronique et prophéties.................. 273
Enseignement classique.................. 279

Février 1877.

J. Germer-Durand. — Saint Augustin, étude d'iconographie...... 289
M. Augustin. — L'Etat et l'Enseignement.................. 300
A. Dufaut. — L'inspecteur universitaire.................. 307
J. Vincent. — L'œil et l'oreille, causerie.................. 313
T. de Sainte-Marie. — L'Église et les Barbares, du ve au ixe siècle 326
Le diable capucin, drame légendaire.................. 343
Varia. — A. Maunoury. — I. Les scandales.................. 360
II. La République modèle.................. 363
III. Un catéchisme alphabétique.................. 365
IV. Sanctification des promenades.................. 366
Murgue. — Correspondance.................. 369
G. Delalleau. — Bibliographie. — Les derniers écrits philosophiques de Tyndal, par le R. P. J. Delsaulx.................. 370
Calendrier classique pour 1877.................. 372
Indicateur bibliographique.................. 373
Em. Delormaie. — Revue du mois.................. 374
Enseignement classique.................. 379

Mars 1877.

J. Germer-Durand. — Le plain-chant et la musique des Grecs..... 385
A Maunoury. — Le péché originel d'après saint Paul............ 403
Saint Thomas. — Quatre à quatre.................. 408
T. de Sainte Marie. — L'Eglise et les Barbares.................. 413

A. Murgue. — de l'idée de l'être.......................... 424
Em. Delormaie. — Revue du mois.......................... 448
V. de P. Bailly. — Le salut de la France.......................... 455
Chronique.......................... 463
Enseignement classique.......................... 469

Avril 1877.

A nos lecteurs.......................... 481
Actes du Saint-Siége.......................... 482
Bourquard. — De l'Idée de l'être.......................... 490
T. de Sainte-Marie. — L'Église et les Barbares.......................... 505
Chavanon. — Les Chaires d'économie politique.......................... 522
A. Dufaut. — L'École et le maçonnisme.......................... 525
G. de Chaulnes. — La Presse et les cabarets.......................... 532
Concours de poésie de musique et de peinture.......................... 537
Bibliographie. — Étude sur Bourdaloue, *F. Poulin*.......................... 540
Theologia universa, *de Charmes*.......................... 542
Prima principia scientiarum, *M. Rosset*.......................... 543
L'aristotélisme et la scholastique, *S. Talamo*.......................... 544
Prières et souvenirs, par *O. Ducros* (*de Sixt*).......................... 548
Indicateur bibliographique.......................... 550
Revue du mois.......................... 552
Chronique.......................... 556
Enseignement classique.......................... 566

TABLE ANALYTIQUE.

Enseignement, éducation, littérature, beaux-arts.

Les Études au Concile du Puy.......................... 5
G. Goubier. — Essai sur les chansons de geste.......................... 27
E. d'Alzon. — L'Enseignement supérieur.......................... 97
M. Augustin. — Les sources légitimes de l'Enseignement.... 99, 300
E.-M. Bouvy. — La Poésie dans l'Église.......................... 107
T. de Sainte-Marie. — Enseig. chrétien de l'histoire. 125, 326, 413, 505
E. d'Alzon. — Le Jansénisme et la Révolution.......................... 193
E.-M. Bouvy. — L'Église et les Universités.......................... 205
De Lavérune. — L'Éducation de la volonté.......................... 233
G. Delalleau. — Platon sous le chêne de Mambré.......................... 244
J.-Germer-Durand. — Saint Augustin, étude d'iconographie.......................... 289

J. Vincent. — L'œil et l'oreille 313
Le Diable capucin, drame légendaire 343
J.-Germer-Durand. — Le plain-chant et la musique des Grecs 385
A. Maunoury. — Le péché originel d'après saint Paul 403
Saint Thomas en récréation 408
A. Murgue. — De l'idée de l'être 424
BOURQUARD. — De l'idée de l'être 490

Revue des faits.

V. de P. Bailly. — Les temps nouveaux 18
Assemblée des Comités catholiques du Nord 51
V. de P. Bailly. — Histoire d'une plante vivace 56
A. Dufaut. — L'Aumônier universitaire 67
Nécrologie 74
Revue du mois de Novembre 81
A. Fayet. — La douane scolaire à Grenoble 136
G. Delalleau. — Nécrologie. — *M. Leprêtre* 148
E. d'Alzon. — Aux principes de l'Assomption 150
Théâtre chrétien 153
Revue du mois de Décembre 163
A. Dufaut. — Les professeurs universitaires 226
F. Picard. — Nécrologie. — *V. Mousty* 237
Deux brefs du Pape 251
A. Dufaut. — L'inspecteur universitaire 307
A. Maunoury. — Les scandales 360
La République modèle 363
E. Delormaie. — Revue du mois de Février 374
Revue du mois de Mars 448
V. de P. Bailly. — Le salut de la France 455
Actes du Saint-Siége 482
A. Dufaut. — L'École et le maçonnisme 525
G. de Chaulnes. — La Presse et les cabarets 532
E. Delormaie. — Revue du mois d'Avril 552

Chronique.

NOVEMBRE. — Une réclame habile. — Est-il permis de parler en mangeant. — 4,791,550 francs. — Réponse entendue. — Un inspecteur de l'Enseignement au sermon. — Avec quoi on instruit le peuple. — Les canaks de la République. — Une honorable exception 90
DÉCEMBRE. — La messe rouge. — Un enfant précoce. — L'entrevue

des porcelaines. — Les rêves du Dauphin. — La revanche. — Les flatteurs font-ils vivre un ministère. — Investiture d'un Mont-de-Piété. — Le congrès d'étudiants. — Le médecin des folies du ministères. — Faire des bourses. — Encore les bourses. — Toujours les Ignorantins. — Le silence est d'or. — Autre texte authentique. — Couronne civique........................ 177

JANVIER 1877. — Séance de l'Assemblée nationale du 23 juin 1878. 273

MARS. — Échange de bons procédés. — Abonnement ministériel. Désabonnement subit. — Mystification. — Un officiel moins rébarbatif. — Enterrement civil. — Un berceau plein d'avenir. — *Sinite parvulos venire ad me*. — Trois concours. — Bonne nouvelle pour les archéologues........................ 463

AVRIL. — Productions du sol. — Orthographe libre. — Le dixième aïeul de Louis XV. — Un professeur d'autrefois. — Théorie et pratique. — La fin des temps est-elle venue ?................ 556

CORRESPONDANCE.. 259, 369

Bibliographie.

G. Delalleau. — Collection d'opuscules des saints Pères 64

M. Augustin. — Theologiæ dogmaticæ compendium, auct. *Hurter*. 76

M. Augustin. — Nomenclator litterarius recentioris theologiæ, auct. *Hurter*.. 78

G. Delalleau. — Histoire de la littérature française au XVIIe siècle, par M. l'abbé *Follioley*........................ 78

Questions d'ontologie, études sur saint Thomas, par M. l'abbé *Murgue*.. 15

S. Thomæ de origine idearum doctrina, auct. *Delaunay*.......... 159

— Forme et matière, par M. le Dr *Frédault*........................ 264

— Les Jansénistes du XVIIe siècle, par M. l'abbé *Fuzet*......... 269

— Les derniers écrits philosophiques de Tyndal, par le R. P. *Delsaulx*.. 370

— Calendrier classique pour 1877 372

L. Allemand. — Étude sur Bourdaloue, par *F. Poulin*............ 540

M.-A. Theologia universa de *T. de Charmes*........................ 542

Prima principia scientiarum, par *M. Rosset*........................ 543

L'aristotélisme et la scholastique, par *S. Talamo*................ 544

Prières et souvenirs, par *O. Ducros* (*de Sixt.*)........................ 548

Indicateur bibliographique........................ 161, 373

ENSEIGNEMENT CLASSIQUE.

LICENCE ÈS-LETTRES.

Sujets de compositions donnés à la faculté de lettres de Paris à la session de Pâques 1876.. 183
Sujets de compositions donnés à l'Université catholique de Paris. 184

PHILOSOPHIE.

Plan de la dissertation française indiquée dans le n° d'octobre 1876. (T. XI, p. 561).............................. 93
Plan de la dissertation latine (*Ibid.*)............................ 93
Sujets de dissertations française et latine.......................... 379
Plan de la dissertation française : *Les facultés de l'âme sont-elles réellement distinctes de son essence?*........................ 469
Plan de la dissertation latine donnée à la page 379. 560

RHÉTORIQUE.

VERSION LATINE. — La vie du chrétien n'est point malheureuse (traduction)... 94
L'impatience (traduction).. 95
Mundus jam senuit, S. CYPRIEN (texte)........................... 185
La confusion des langues, C.-M. VICTOR (texte)................. 185
Description de la main, LACTANCE (texte)...................... 186
id. (traduction)................. 472
Cruauté de Galérius (traduction)............................... 187
Sentiments de piété et de résignation (traduction)............ 188
La puissance de Rome ne vient pas des Dieux (traduction)..... 189
De cœlesti justitiæ origine, ANT. MURET (texte)................ 280
Prière à sainte Marie-Magdeleine (traduction).................. 281
De vera Galliæ gloria, ANT. MURET (texte)...................... 471
DISCOURS LATIN. — *Matière.* — Analyse de la fable de La Fontaine : *Le Loup et l'Agneau*... 279
Guifred, archev. de Narbonne, propose dans un concile l'institution de la Trève-Dieu (matière)........................ 279
Ludovici noni, optimatibus respondentis oratio (sujet traité)... 379
Senex et tres adolescentes (matière)............................ 470
Probandone an movendo plura orator efficiat? (matière)....... 470
Un partisan de Guillaume d'Orange attaque la politique des Witt (matière). 561

VERS LATINS. — Puer græcus (matière)........................ 470
— Sujet traité.......................... 562
— Traduction..........................
THÈME GREC. — Malheur des rois (texte)........................ 472
— traduction.......................... 563

SCIENCES.

GÉOMÉTRIE. — Découverte d'un nouveau rapport géométrique pour la solution du problème de la duplication du cube........... 190
Solutions des problèmes proposés dans le numéro de février 1876 (t. X, 383).. 285

SECONDE.

VERSION LATINE. — Le jugement dernier, S. ORIENT (texte)........ 282
S. Avitus, Viennensis episc., Chlodovæo (texte)............... 284
id. (traduction).......... 382
Lettre de Milton (traduction)................................ 383
Le chant du coq, S. AMBROISE (texte)......................... 473
THÈME LATIN. — Les poètes bibliques (texte).................... 383

TROISIÈME.

Le combat de l'âme (texte de Prudence)......................... 474
Κανὼν εἰς τὴν ὑπεραγίαν Θεοτόκον............................. 565

QUATRIÈME.

SAINTE PAULE en Palestine (*texte latin*)................ 478
— Traduction.................................... 566

CINQUIÈME.

Peregrinus in Hierosolymis, (*texte latin*)................ 478
— Traduction.......................... 567

SIXIÈME.

Entrée triomphale et couronnement de Charlemagne dans Rome, (*traduction*)........................... 190

TABLE ALPHABÉTIQUE

L. Allemand. — Étude sur Bourdaloue, (*bibliographie*) 540
E. d'Alzon. — L'enseignement supérieur. 97
— Le Jansénisme et la Révolution. 193
V. de P. Bailly. — Les temps nouveaux. 18
— Histoire d'une plante vivace 56
— Le Salut de la France 455
Bourquard. — De l'idée de l'être. 490
E.-M. Bouvy. — La poésie dans l'Église 107
— L'Église et les Universités. 205
G. de Chaulnes (Vte). — L'enseignement par la presse et les cabarets 532
Chavanon. — Les chaires d'économie politique. 522
G. Delalleau. — Collection d'opuscules des SS. Pères 61
— Histoire de la littérature française au XVIIe siècle par M. Follioley (*bibliographie*). 78
— Questions d'ontologie par M. Murgue (*bibliogr*). . 159
— S. Thomæ de origine idearum doctrina auct. Delaunay (*bibliographie*) 159
— Platon sous le chêne de Mambré (*poésie*) 244
— Forme et matière par M. le Dr Fredault (*bibliogr*). 264
— Les Jansénistes par l'abbé Fuzet (*bibliographie*). 269
— Les derniers écrits de Tyndal, par le R. P. Delsaulx (*bibliographie*) 370
E. Delormaie. — Revue du mois. . . . . 374, 448.
A. Dufaut. — L'aumônier universitaire 67
— Les professeurs universitaires. 228
— L'inspecteur universitaire. 317
— L'école et le maçonnisme. 525
A. Fayet. — La Douane scolaire à Grenoble 138
J. Germer-Durand. — Saint Augustin (*étude d'iconographie*). 289
— Le plain-chant et la musique des Grecs . . . 385
G. Goubier. — Essai sur les chansons de Geste 27
De Lavernue (D^r^). — L'éducation de la volonté. 233
Marie-Augustin. — Les sources légitimes de l'enseignement. .99, 300
— Théologiæ compendium auct. Hurter (*bibliogr*).. 76
A. Maunoury. — Les scandales. 360
— Le péché originel d'après saint Paul 403
A. Murgue. — De l'idée de l'être 428
T. de Ste Marie. — Enseignement de l'histoire. 125, 326 413
J. Vincent. — L'œil et l'oreille. 313

FIN DE LA TABLE DU TOME XII.